



Assemblée générale

Soixante-quatorzième session

Première Commission

7^e séance plénière

Mardi 15 octobre 2019, à 15 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Llorenty Solíz..... (Bolivie (État plurinational de))

La séance est ouverte à 15 heures.

Points 89 à 105 de l'ordre du jour (suite)

Débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

Le Président (*parle en espagnol*) : Avant de donner la parole aux orateurs, je rappelle à toutes les délégations que la liste des orateurs pour la partie consacrée au débat thématique sera ouverte jusqu'au mardi 22 octobre à 18 heures.

Nous allons maintenant passer à la liste des orateurs d'aujourd'hui. Je prie à nouveau les délégations qui vont prendre la parole de bien vouloir respecter le temps de parole qui leur est imparti, à savoir huit minutes lorsqu'elles s'expriment à titre national. Je rappelle également aux délégations qu'en raison d'aménagements du calendrier, la séance de demain aura lieu dans l'après-midi.

M. Yakut (Turquie) (*parle en anglais*) : Je me joins aux autres orateurs pour vous féliciter de votre élection, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Bureau, et pour vous assurer du soutien sans réserve de notre délégation à vos efforts.

La Turquie s'associe à la déclaration prononcée au nom de l'Union européenne (voir A/C.1/74/PV.3), et je souhaiterais ajouter les observations suivantes à titre national.

Nous sommes convaincus du rôle important de la Première Commission et nous sommes heureux qu'elle ait pu entamer ses travaux. Nous espérons que la question qui nous a amenés au vote sera bientôt résolue. Nous sommes une fois de plus réunis dans un contexte marqué par des menaces toujours plus grandes. Nous estimons que la coopération internationale est essentielle pour relever les défis mondiaux. Les conditions de sécurité se dégradent, entraînant de ce fait l'érosion de l'architecture de non-prolifération et de désarmement. La confiance des parties dans les accords et les traités négociés de longue date s'est étiolée. Des armes chimiques ont été à nouveau utilisées, sans qu'aucune responsabilité ne soit engagée. Nous devons nous efforcer de surmonter nos divergences sur la manière de poursuivre le désarmement. Malgré ces obstacles, notre objectif commun demeure la recherche de moyens permettant de faire progresser le désarmement tout en tenant compte des divergences de vues. La Première Commission est l'instance adéquate pour y parvenir.

L'année prochaine, la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (NPT) en 2020 se réunira à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'entrée en vigueur dudit Traité, et la Turquie mettra tout en œuvre pour en garantir le succès. Outre les trois piliers du TNP, nous sommes favorables à son renforcement et à son universalisation. Nous devons réaliser des progrès concrets dans l'application intégrale de l'article VI du Traité

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).



afin d'atteindre notre objectif ultime, à savoir l'élimination totale des armes nucléaires. Nous devons nous soucier des répercussions de la situation actuelle entre les États dotés d'armes nucléaires et ceux qui n'en sont pas dotés sur le contexte délicat en matière de sécurité. Il faut éviter les déclarations incendiaires dans les discussions relatives à l'emploi d'armes nucléaires, en particulier dans les situations de crise. La Turquie se félicite vivement des progrès réalisés suite à la décision de convoquer la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive. Avec nos partenaires de l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement, nous sommes déterminés à renforcer la mise en œuvre du TNP en nous appuyant sur le plan d'action issu de la Conférence d'examen de 2010.

Nous affirmons qu'un Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) universel et effectivement vérifiable est un instrument fondamental dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération nucléaires, et nous soulignons également qu'il est extrêmement important et urgent que le Traité entre en vigueur. Nous exhortons les États visés à l'annexe 2, dont la ratification est nécessaire pour l'entrée en vigueur du Traité, à le signer et le ratifier sans plus tarder.

La Turquie maintiendra son appui au Plan d'action global commun. Nous sommes déterminés à poursuivre notre collaboration avec la communauté internationale afin de préserver ce plan qui a été approuvé à l'unanimité par la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité. Nous réitérons nos préoccupations face à l'évolution de la situation concernant le Plan d'action. Nous estimons que les entraves à sa mise en œuvre intégrale ne servent ni la sécurité régionale et internationale ni le régime de non-prolifération.

Nous réaffirmons que les tirs de missiles balistiques effectués par la République populaire démocratique de Corée constituent des violations des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, et nous sommes favorables à une résolution diplomatique des problèmes posés par son programme nucléaire et de missiles balistiques. La Turquie se félicite des pourparlers entre Coréens et du dialogue entre les États-Unis et la République populaire démocratique de Corée. Nous espérons que les récents pourparlers aboutiront à une dénucléarisation complète et vérifiable et à une paix durable dans la péninsule coréenne. Dans ce contexte, nous exhortons la République populaire démocratique de Corée à signer et à ratifier, en priorité, le TICE. Nous

réitérons également notre appel en faveur de l'ouverture de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires à la Conférence du désarmement à Genève.

Les États dotés d'armes nucléaires sont investis d'une responsabilité particulière dans le domaine de la maîtrise des armements et du désarmement nucléaire. Les deux États dotés des plus grands arsenaux nucléaires ont signé d'importants traités bilatéraux, mais le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire a malheureusement cessé de produire ses effets, du fait du développement et du déploiement continus de systèmes d'armes. Ce traité était un instrument important pour garantir la sécurité et la stabilité de la région euro-atlantique. Nous encourageons les États-Unis et la Fédération de Russie à œuvrer en faveur d'une nouvelle réduction de leurs arsenaux, et nous espérons que les discussions relatives aux prochaines étapes à entreprendre en vue de la prorogation du nouveau Traité de réduction des armements stratégiques seront couronnées de succès.

La Turquie souligne que l'emploi d'armes chimiques est un crime contre l'humanité, ainsi qu'une violation du Protocole de Genève de 1925, de la Convention sur les armes chimiques et de diverses résolutions du Conseil de sécurité. Le rejet ferme et généralisé de l'impunité pour l'emploi d'armes chimiques a conduit à l'organisation de la quatrième session extraordinaire de la Conférence des États parties à la Convention sur les armes chimiques, au cours de laquelle le Secrétariat technique de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) a été invité à mettre en place des mécanismes destinés à identifier les auteurs de l'emploi d'armes chimiques en Syrie. Dans ce contexte, nous nous félicitons de la création de l'Équipe d'enquête et d'identification de l'OIAC dont nous soutenons pleinement les travaux. Nous saluons également le travail accompli par le Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables.

Nous devons nous attacher à renforcer la coopération internationale dans le domaine des armes classiques. Chaque année, les armes légères et de petit calibre font plus de 500 000 victimes. Nous sommes déterminés à assurer la mise en œuvre effective et le renforcement de l'Instrument international de traçage et du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et

éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Le Traité sur le commerce des armes constitue lui aussi un instrument majeur dans ce domaine.

Dans ce contexte, il est impératif de renouer avec une conception de la sécurité fondée sur la coopération. Comme le Président Erdoğan l'a déclaré dans son discours à l'Assemblée générale lors du débat général (voir A/74/PV.3), aucun d'entre nous ne sera en sécurité tant que nous ne le serons pas tous. À cet égard, nos délibérations dans cette salle doivent viser à trouver un terrain d'entente. Nous devons faire l'effort sincère de nous comprendre et de parvenir à des compromis au profit de la sécurité internationale. Le respect des traités, accords et résolutions du Conseil de sécurité en vigueur demeure l'élément déterminant pour garantir le succès de nos entreprises.

M^{me} Imnadze (Géorgie) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord, Monsieur le Président, à vous féliciter pour votre élection à la tête de la Première Commission et à vous assurer du soutien sans réserve de ma délégation. Je vais lire une version abrégée de ma déclaration, dont le texte intégral sera disponible sur le portail PaperSmart.

L'architecture actuelle en matière de désarmement, de non-prolifération et de sécurité a bien servi la sécurité mondiale, mais nous faisons face aujourd'hui à une réalité dans laquelle les défis et les menaces à la sécurité deviennent de plus en plus complexes, asymétriques et transnationaux. Nous estimons que le multilatéralisme et l'ordre fondé sur des règles restent les seuls outils efficaces pour résoudre les problèmes qui se posent et faire avancer nos travaux sur le désarmement, la non-prolifération et les autres défis contemporains en matière de sécurité. La prolifération des armes de destruction massive constitue une grave menace pour la paix et la stabilité mondiales, tant au niveau national qu'international. Le respect inconditionnel des obligations découlant des accords internationaux pertinents, tels que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), la Convention sur les armes chimiques, la Convention sur les armes biologiques et les résolutions du Conseil de sécurité, doit s'imposer comme une priorité majeure de la communauté internationale.

La Géorgie est déterminée à garantir le succès de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020. À l'occasion de son cinquantième anniversaire, nous devons consolider le TNP en tant qu'instrument multilatéral fondamental au service de la paix, de la sécurité

et de la stabilité internationales, promouvoir son universalisation et renforcer sa mise en œuvre. La Géorgie a harmonisé sa législation nationale avec la Convention sur les armes chimiques et demeure attachée à sa mise en œuvre intégrale, universelle, effective et non discriminatoire. Nous condamnons dans les termes les plus énergiques les actes odieux impliquant l'emploi d'armes chimiques et nous appuyons pleinement les efforts que déploie l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques pour enquêter sur ces actes. Nous sommes profondément préoccupés par le fait que depuis 2012, des armes chimiques et des agents de guerre chimique ont été utilisés en Iraq, en Malaisie, en République arabe syrienne et au Royaume-Uni.

La Géorgie est pleinement attachée à la mise en œuvre de la Convention sur les armes biologiques. En 2018, dans un souci de transparence et d'ouverture, la Géorgie s'est livrée à un exercice d'évaluation par les pairs au Centre Richard Lugar pour la recherche en santé publique (Richard Lugar Centre for Public Health Research) et a invité tous les États parties à la Convention à un exercice d'évaluation par les pairs portant sur la conformité. Le rapport issu de cet exercice précise que le Centre fait preuve d'une grande transparence dans ses activités de recherche et de diagnostic, et l'équipe invitée n'a constaté aucune anomalie.

La Géorgie renouvelle sa confiance absolue dans le régime de vérification du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), qui accomplit un travail qu'aucun pays ne pourrait faire à titre individuel. Nous devons tous avoir pour priorité absolue d'assurer l'entrée en vigueur et l'universalisation du TICE dans les meilleurs délais. Nous regrettons que la Conférence du désarmement, principale instance de la communauté internationale en matière de désarmement, ne soit toujours pas en mesure de s'acquitter de son mandat. Elle devrait exercer une influence majeure et avoir davantage de poids dans le domaine qui relève de sa compétence, au vu notamment de la situation internationale actuelle en matière de sécurité. Si nous voulons atteindre cet objectif, nous ne devons ménager aucun effort pour favoriser la revitalisation de cette instance singulière.

Au niveau national, la Géorgie a poursuivi ses travaux sur la sûreté et la sécurité nucléaires et radiologiques. L'année dernière, nous avons adhéré à la Convention sur l'assistance en cas d'accident nucléaire ou de situation d'urgence radiologique. Le 29 mai, nous sommes devenus parties à l'Accord sur les privilèges

et immunités de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Nous procédons actuellement à l'amélioration de notre système de réglementation et nous renforçons chaque année notre infrastructure réglementaire nationale et nos systèmes de gestion des déchets radioactifs, tandis que notre organisme de réglementation indépendant s'acquitte efficacement des responsabilités qui lui incombent. Ces efforts et initiatives ont été salués par le Service intégré d'examen de la réglementation de l'AIEA lors de sa visite en Géorgie l'année dernière, au cours de laquelle il a également formulé des recommandations et des suggestions pertinentes pour améliorer l'efficacité de notre système réglementaire national. Nous nous félicitons également de la contribution de la Commission de la réglementation nucléaire des États-Unis, dont le soutien nous a permis de mener à bien des réformes majeures. La Géorgie est reconnaissante de l'appui inestimable et de la coopération active de l'Autorité suédoise de radioprotection. Grâce à son soutien considérable et à celui de l'Union européenne, nous avons pu mettre en œuvre nos projets visant à créer de nouvelles installations de stockage et de traitement des déchets radioactifs et à moderniser les installations existantes. Les accords de projet et de coopération ont déjà été signés et ont pour objectif de mettre en place un dépôt commun.

Ces dernières années, nous avons enregistré plusieurs incidents liés à la contrebande de matières nucléaires et radioactives dans les territoires occupés en Géorgie. Heureusement, les forces de l'ordre géorgiennes ont réussi à contrer ces activités illégales. Toutefois, en l'absence d'une présence internationale dans les territoires occupés de la Géorgie, il est devenu pratiquement impossible de mener des activités de vérification sur le terrain.

Les conflits militaires classiques ne sont toujours pas résolus et se multiplient. La région de la mer Noire est particulièrement touchée par une vague menaçante de militarisation, qui constitue une violation flagrante du droit international. L'agression militaire lancée par la Fédération de Russie contre la Géorgie et l'Ukraine représente une menace majeure pour l'ensemble de la région ainsi que pour nos propres pays. La Fédération de Russie poursuit le renforcement de ses forces militaires dans les territoires géorgiens occupés et isole un peu plus ces régions du reste du pays, au mépris total des engagements qu'elle a pris dans le cadre de l'accord de cessez-le-feu de 2008. Les bases militaires illégales établies par la Russie dans les régions d'Abkhazie et de Tskhinvali sont équipées d'armements offensifs modernes

et sophistiqués, notamment des chars, divers véhicules blindés, des lance-roquettes et des systèmes de missiles. La structure et le positionnement de ces déploiements vont bien au-delà des objectifs défensifs et ne sont rien d'autre que des projections de forces sur l'ensemble de la région de la mer Noire et la Méditerranée. La Russie a également déployé des complexes de missiles anti-aériens en Abkhazie, ainsi que de puissantes capacités de refus d'accès et d'interdiction de zone, qui couvrent la quasi-totalité du Caucase et une grande partie de la mer Noire. Parallèlement, la Fédération de Russie procède régulièrement à des exercices militaires dans les régions occupées d'Abkhazie et de Tskhinvali, dans le cadre des exercices de son district militaire Sud.

Le multilatéralisme et le système international fondé sur des règles sont des conditions préalables indispensables à un environnement international sûr. Nos efforts conjoints et notre volonté politique de respecter le droit international et d'adhérer aux régimes de non-prolifération, de désarmement et de maîtrise des armements, ainsi qu'aux engagements connexes, définiront la manière dont nous relèverons nos défis actuels et futurs en matière de sécurité.

M^{me} Kalamwina (Zambie) (*parle en anglais*) : Je m'associe aux déclarations faites par les représentants de l'Indonésie et de mon propre pays, respectivement au nom du Mouvement des pays non alignés et du Groupe des États d'Afrique (voir A/C.1/74/PV.3).

Je saisis également cette occasion pour vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que les membres du Bureau, pour votre élection amplement méritée.

Alors que nous envisageons de renforcer nos efforts multilatéraux en vue d'éradiquer la pauvreté et de nous concentrer sur l'action en faveur du climat sans laisser personne de côté, nous sommes conscients qu'il nous sera peut-être impossible de concrétiser cette vision internationale si la menace posée par les armes nucléaires et d'autres armes destructrices n'est pas abordée dans le cadre du programme de sécurité internationale de l'Assemblée générale, et de la Première Commission en particulier. Le bilan global de la paix et de la sécurité internationales a très peu évolué au fil du temps et il reste préoccupant, le respect par les États Membres des mécanismes de désarmement de l'ONU se poursuivant à un rythme extrêmement lent. Cette situation a été aggravée par la réduction des contributions financières de certains États Membres à l'Organisation des Nations Unies dans diverses catégories. Il est essentiel que nous nous acquittions tous des obligations qui nous incombent

en vertu des divers traités et conventions internationaux qui interdisent la fabrication, les essais, le commerce et la prolifération de tous les types d'armes.

La Zambie demeure résolue à appuyer tous les traités et protocoles dont les objectifs sont louables, et j'ai le plaisir d'informer la Commission que la Zambie fait partie des États qui ont signé le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires le 26 septembre. Nous appelons les États qui ne l'ont pas encore fait à signer et à ratifier le Traité afin de garantir son entrée en vigueur une fois le seuil de ratification requis atteint. Alors que l'interdiction des armes nucléaires se profile à l'horizon, qu'il me soit permis de citer l'ancien Président des États-Unis, Ronald Reagan :

« Nous avons l'obligation morale de mobiliser toutes nos forces pour permettre, un jour, aux enfants du monde entier de grandir sans craindre une guerre nucléaire. »

Le moment est venu pour le monde de changer complètement de paradigme sur les questions d'armement pour se concentrer sur la réalisation des objectifs de développement durable, lesquels nous imposent d'œuvrer à la recherche de solutions durables qui nous permettront d'éradiquer la pauvreté et de faire face aux effets des changements climatiques, ainsi que de résoudre d'autres problématiques liées aux discours politiques, économiques et sociaux négatifs. Dans cette optique, les sommes colossales consacrées à la recherche, à la fabrication et aux essais d'armes nucléaires pourraient certainement sauver de nombreuses vies si elles étaient allouées à l'éradication de la pauvreté et aux soins de santé. Ma délégation garde l'espoir et est convaincue que la campagne « Global Zero » et la nouvelle campagne du « non-recours en premier » lancée par les neuf États dotés d'armes nucléaires, ainsi que d'autres initiatives en faveur du désarmement, produiront des résultats positifs dans le cadre de nos efforts visant à établir une plateforme pour l'élimination complète des armes nucléaires et des armes de destruction massive.

Ces accords de désarmement positifs et collectifs devraient non seulement limiter les armes nucléaires et chimiques, mais aussi tous les armements fabriqués dans le but précis d'alimenter l'instabilité des nations dans toutes les régions du monde. À l'approche des délibérations de l'ONU pour célébrer le soixante-quinzième anniversaire de la création de l'Assemblée générale, nous devons être plus proches de l'avènement d'un

monde débarrassé des armements conçus pour détruire l'environnement, la race humaine ainsi que la paix et la sécurité internationales.

M. Alshamsi (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection à la tête de la Première Commission à la soixante-quatorzième session de l'Assemblée générale. Nous vous assurons du plein appui des Émirats arabes unis et nous vous souhaitons plein succès. Je saisis également cette occasion pour remercier votre prédécesseur, M. Ion Jinga, Représentant permanent de la Roumanie, pour la compétence avec laquelle il a dirigé les travaux de la Commission au cours de la session précédente.

Les Émirats arabes unis s'associent aux déclarations prononcées par les représentants de la Tunisie et de l'Indonésie, respectivement au nom du Groupe des États arabes et au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/74/PV.3).

Nous sommes réunis aujourd'hui pour essayer de dégager un consensus et de renforcer la coopération afin de préserver la paix et la sécurité internationales, compte tenu notamment des menaces qui pèsent actuellement sur la sécurité et qui ont porté atteinte aux réalisations des années précédentes dans le domaine du désarmement et de la sécurité internationale. Nous subissons non seulement les conséquences des conflits en cours, mais aussi celles résultant de l'émergence de nouvelles crises, qui sont aggravées par les capacités croissantes des groupes extrémistes et terroristes, qui bénéficient d'un appui financier pour se procurer les armes dont ils ont besoin pour mener à bien leurs desseins dangereux. À cet égard, notre région a récemment été le théâtre de plusieurs attaques sans précédent, telles que les attaques récentes contre des installations civiles vitales en Arabie saoudite qui ont été largement condamnées, et plus récemment, une attaque audacieuse perpétrée contre les installations de la compagnie pétrolière saoudienne Aramco. Ce type d'incidents nuit à la stabilité de l'ensemble de l'économie mondiale ainsi qu'à la sécurité du Royaume et de la région.

Les Émirats arabes unis appuient tous les efforts visant à promouvoir la paix et la sécurité internationales, notamment par la mise en place d'instruments internationaux tels que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Par conséquent, nous voudrions souligner l'importance pour les États d'adhérer aux conventions internationales dans les domaines de la sécurité et de la sûreté nucléaires, ainsi que la nécessité

d'adopter une approche transparente en ce qui concerne l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Nous soulignons également l'importance qu'il y a à adhérer au programme de vérification de l'Agence internationale de l'énergie atomique et nous insistons sur la nécessité de respecter pleinement son système de garanties généralisées et ses protocoles additionnels, qui sont des outils essentiels pour renforcer la confiance entre les États concernant la nature pacifique des programmes nucléaires.

Les Émirats arabes unis attachent une grande importance au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et appellent tous les États qui n'y ont pas encore adhéré à le faire, en particulier les États visés à l'annexe 2. Nous les exhortons à signer et à ratifier ce Traité dans les plus brefs délais. Nous demandons également à tous les États de s'abstenir de procéder à des essais nucléaires. À cet égard, mon pays se félicite des mesures diplomatiques qui ont été prises récemment pour apaiser les tensions dans la péninsule coréenne et pour parvenir à la dénucléarisation complète de la République populaire démocratique de Corée.

Nous soulignons qu'il faut adopter d'urgence les mesures nécessaires en vue du renforcement et de l'universalisation du Traité sur la non-prolifération. La création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive fait également parties des priorités dans ce domaine. Nous espérons que le cycle d'examen en cours permettra de réaliser des progrès concrets dans la mise en œuvre du plan d'action de 2010 en ce qui concerne le Moyen-Orient. Les Émirats arabes unis attendent avec intérêt la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, qui se tiendra en novembre sous la présidence de la Jordanie. Nous renouvelons notre ferme engagement en faveur de tous les efforts qui visent à progresser vers cet objectif.

M^{me} Bonkougou (Burkina Faso), Vice-Présidente, assume la présidence.

En ce qui concerne la cybersécurité, les Émirats arabes unis estiment qu'il importe de renforcer la coopération internationale dans le domaine de la sécurité de l'information et des télécommunications, qui est un élément central dans tous les secteurs et les institutions locales et internationales. Nous assistons à la multiplication des cyberincidents, qui ont des effets néfastes sur la sécurité des États et leurs économies. C'est pourquoi mon pays a mis en place une stratégie nationale en matière

de cybersécurité pour faire face à de tels incidents et protéger les différents secteurs d'activité, ainsi que pour sensibiliser la société à la cybersécurité et aux risques liés à l'utilisation non sécurisée d'Internet. Dans ce contexte, les Émirats arabes unis se félicitent du lancement des réunions du Groupe de travail à composition non limitée sur les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale, créé par la résolution 73/27 de l'Assemblée générale. Ma délégation se réjouit de poursuivre sa collaboration avec d'autres États pour appuyer les efforts déployés par le Groupe de travail en vue d'établir une coopération indispensable dans le domaine de la cybersécurité.

Pour terminer, les Émirats arabes unis sont fermement convaincus qu'il faut parvenir à un consensus pour faire des progrès en ce qui concerne les questions liées au désarmement et à la sécurité internationale. Pour ce faire, nous devons adopter une approche axée sur le renforcement du multilatéralisme sous les auspices de l'ONU. Nous soulignons également l'importance de garantir la participation des femmes et des jeunes aux questions liées au désarmement et à la sécurité internationale, ainsi que de promouvoir leur participation à tous les processus de décision dans les institutions nationales, régionales et internationales, afin de garantir l'élaboration de politiques innovantes permettant de régler les problèmes urgents auxquels nous sommes confrontés dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales.

M. Kolie (Guinée) : Qu'il me soit permis, au nom de la délégation de la République de Guinée, d'adresser mes chaleureuses félicitations au Président pour son élection à la tête de la Commission, ainsi qu'aux membres du Bureau. Ils peuvent compter sur le soutien de notre délégation pour le succès de nos travaux. Je salue également le travail remarquable fait par le Président précédent, l'Ambassadeur Ion Jinga, et son Bureau. Je saisis cette occasion pour féliciter le Président de l'Assemblée générale, M. Tijjani Muhammad-Bande, et la Haute-Représentante du Secrétaire général pour les affaires du désarmement, M^{me} Izumi Nakamitsu, pour leur brillante communication devant la Commission (voir A/C.1/74/PV.3).

La délégation guinéenne souscrit aux déclarations faites par la Zambie et l'Indonésie, respectivement au nom du Groupe des États d'Afrique et du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/74/PV.3).

De sa création, l'Organisation des Nations Unies œuvre inlassablement à la promotion de la paix et de la sécurité dans le monde. En dépit de ces efforts louables, les guerres et conflits persistent çà et là, compromettant ainsi la mise en œuvre du Programme de développement durable. Toutes les armes, qu'elles soient des armes de destruction massive, chimiques, lourdes ou des armes légères et de petit calibre, contribuent à infliger d'atroces souffrances à l'humanité. C'est pourquoi ma délégation salue la mise en œuvre des divers mécanismes lancés sous l'égide des Nations Unies pour favoriser le désarmement et consolider la paix et la sécurité internationales. Il est important de réaffirmer le rôle crucial de la Conférence sur le désarmement dans la réalisation du régime de désarmement international. Ma délégation se réjouit de la tenue des différentes rencontres internationales, organisées sur le désarmement notamment le Programme de désarmement, intitulé *Assurer notre avenir commun*, lancé par le Secrétaire général.

Favorable au principe de règlement pacifique des différends, la Guinée est partie aux conventions internationales pertinentes, relatives aux armes de destruction massive. À ce titre, elle est en faveur de la promotion du multilatéralisme pour un désarmement général et complet, en particulier pour un désarmement nucléaire irréversible, transparent et vérifiable.

Nous sommes convaincus que les armes nucléaires et les armes de destruction massive ne peuvent garantir la sécurité et la stabilité internationales. Au contraire, leur existence constitue une menace permanente à la paix et à la sécurité internationales et compromet la mise en œuvre des objectifs de développement durable. L'élimination de ces armes de destruction massive doit figurer au cœur de nos préoccupations, en raison de leur capacité de destruction.

Dans cette optique, la Guinée est favorable à tout processus de négociations sur l'interdiction de la production des matières fissiles destinées à la fabrication d'armes et autres explosifs nucléaires, dans la perspective de la Conférence de désarmement de 2020. Elle estime que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires demeure la pierre angulaire et qu'à ce titre, son universalisation peut être perçue comme un gage de paix et de stabilité du monde.

La délégation de la Guinée est convaincue que le désarmement relève avant tout de la responsabilité première des États, mais devrait être facilité dans le cadre d'une dynamique multilatérale franche, transparente et empreinte de confiance. Dans le même esprit, la

Guinée encourage et promeut les approches régionales et sous-régionales. Ainsi, mon pays a toujours exprimé son attachement au Traité de Pelindaba faisant de l'Afrique une zone exempte d'arme nucléaire, à la Déclaration de Bamako sur la position africaine commune sur la prolifération, la circulation et le trafic illicites des armes légères, à la Convention de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) sur les armes légères et de petit calibre, leurs munitions et autres matériels connexes ainsi qu'au Traité sur le commerce des armes. L'assistance apportée aux États concernés par le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique doit être soutenue et encouragée.

Pour sa part, le Gouvernement guinéen a pris plusieurs initiatives et mesures dans le domaine du désarmement. Au plan normatif, mon pays est partie à plusieurs instruments internationaux dont il soumet régulièrement les rapports de mise en œuvre. Il a adopté la loi du 22 juillet 1996 et ses textes d'application portant sur le régime des armes et munitions, des poudres et des explosifs en République de Guinée.

Cette loi, mise en œuvre avant même l'adoption du moratoire de la CEDEAO du 31 octobre 1998, de la Convention de la CEDEAO du 14 juin 2006 portant sur les armes légères et de petit calibre, leurs munitions et autres matériels connexes et la tenue de la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects, du 9 au 20 juillet 2001, prouve la détermination du Gouvernement guinéen à combattre ce fléau de prolifération des armes légères et de petit calibre.

Au plan institutionnel, le pays s'est doté d'une Commission nationale de lutte contre la prolifération et la circulation illicite des armes légères. En matière de marquage, la Commission a pris des mesures pour s'assurer que toutes les armes légères et de petit calibre des forces armées et des forces de sécurité gouvernementales sont dûment marquées dès leur fabrication. Un millier d'armes à feu ont également été traitées à l'aide d'une machine à marquer mobile détenue par la Commission. En outre, depuis 2017, le Mines Advisory Group et la section de déminage de l'État-major général des forces armées ont sélectionné et détruit près de 100 tonnes de munitions obsolètes ou en mauvais état conservées dans certains dépôts de munitions. Sur la période 2016-2017, plus de 1400 armes ont été collectées sur le territoire.

Par ailleurs, les opérations de restitution volontaire d'armes et de munitions menées ces dernières années, et doublées de financements en faveur de

micro-projets de développement, ont permis de récolter 450 armes. Bien plus, pour lutter contre la production d'armes artisanales toujours importante sur le territoire guinéen, la Commission a chargé un chercheur de mener une étude dont l'un des objectifs est d'identifier l'ensemble des artisans concernés.

La paix et le désarmement sont importants. Nous devons faire preuve de volonté politique pour transcender nos divergences géopolitico-stratégiques, en vue de la construction d'un monde exempt d'armes nucléaires. Renoncer à la course aux armements au profit de la lutte contre la pauvreté, les pandémies et la dégradation de l'environnement revient à construire un monde meilleur pour les générations futures.

Pour conclure, la délégation guinéenne voudrait lancer un appel à la solidarité et au partenariat international pour un renforcement des capacités nationales, sous-régionales, régionales et internationales en vue de réaliser les objectifs de désarmement, notamment dans le domaine de la prolifération des armes légères et de petit calibre, qui reste un défi majeur en Afrique de l'Ouest.

M. Al Zadjali (Oman) (*parle en arabe*) : Qu'il me soit tout d'abord permis de féliciter le Président et les autres membres du Bureau pour leur élection à la tête des travaux de la Première Commission. Je suis convaincu que leurs compétences et leur expérience diplomatiques nous permettront d'atteindre les objectifs visés par la Commission. Nous sommes disposés à coopérer avec eux, ainsi qu'avec tous les autres membres.

Ma délégation s'associe aux déclarations prononcées par le Représentant permanent de l'Indonésie et par le représentant de la Tunisie, respectivement au nom du Mouvement des pays non alignés et du Groupe des États arabes (voir A/C.1/74/PV.3).

Le monde s'est doté de plusieurs conventions et accords internationaux qui ont contribué à garantir la paix, la stabilité et la sécurité. Ma délégation appuie tous les efforts nobles consentis par les États pour instaurer la paix et la stabilité dans le monde entier. Nous voudrions rappeler les buts et les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et le droit international, en particulier le règlement pacifique des différends, la non-ingérence dans les affaires intérieures des États et le respect de la souveraineté nationale.

Parmi les régions qui sont en proie à des conflits, je voudrais évoquer le cas du Moyen-Orient. Nous espérons que les efforts déployés par la communauté internationale permettront de parvenir à un règlement

pacifique des différends dans cette importante région du monde. Nous sommes convaincus que cela est désormais possible. Cette région pourrait ainsi retrouver son rôle pivot au sein du système multilatéral afin de faire régner la coexistence pacifique et la coopération.

Au nom de ma délégation, je voudrais exprimer mon soutien à l'appel lancé par le Secrétaire général, António Guterres, en faveur de la tenue, à New York, d'une conférence en vue de la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive. Nous engageons tous les pays depositaires du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires à participer dans un esprit constructif à cette conférence qui, nous l'espérons, jettera les bases de la coopération, de la sécurité et du développement pour tous les pays de la région.

La sécurité ne peut être garantie tout simplement parce que l'on souhaite. Il faut prendre des mesures concrètes. La sécurité est un concept caractérisé par l'interdépendance et la sécurité d'un État ne peut être assurée au détriment de celle d'autres États. Malgré sa complexité, la situation au Moyen-Orient pourrait nous aider à instaurer un climat de confiance, de sécurité et de stabilité dans les différents pays.

Mon pays accorde une importance toute particulière au Traité sur la non-prolifération, qu'il considère comme le fondement sur lequel doit reposer le système global de non-prolifération et de désarmement nucléaire. Le Traité illustre pleinement la volonté politique de la communauté internationale de parvenir au désarmement et à la non-prolifération nucléaires. Nous espérons que tous les pays, y compris Israël, adhéreront à ce Traité afin de permettre au monde de jouir de la paix, de la sécurité et de la prospérité. Mon pays estime qu'il faut également respecter le droit de chaque pays à entreprendre des recherches et à acquérir la technologie nucléaire à des fins pacifiques.

L'impasse dans le domaine du désarmement conduit à une remise en cause du système multilatéral, qui est frappé par la paralysie. Nous invitons tous les États Membres à faire montre de la volonté politique et du courage nécessaires pour parvenir au désarmement, en particulier au désarmement nucléaire, afin de délivrer les pays de cette menace qui met en péril la paix et la sécurité internationales.

Nous rappelons qu'il importe d'éviter d'appliquer deux poids, deux mesures, étant donné l'incapacité, ces dernières années, de parvenir à un accord dans de

nombreux domaines relatifs au désarmement nucléaire, y compris, notamment, dans le cadre de la Conférence du désarmement et du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, qui n'est pas entré en vigueur, et au vu de l'incapacité d'adopter un programme de travail à la Conférence du désarmement.

Nous appelons l'ensemble des États Membres à respecter les obligations qui leur incombent en vertu de tous les accords et traités de désarmement, en particulier dans le domaine du désarmement nucléaire. Ce faisant, nous serions en mesure non seulement de promouvoir la paix et la sécurité internationales, mais aussi de veiller à ce que des ressources substantielles soient mobilisées pour appuyer les efforts des États Membres, ce qui permettrait de créer un climat de stabilité et de confiance entre les États, compte tenu notamment de leur interdépendance.

En conclusion, je peux assurer la Commission que mon pays coopérera pour satisfaire ces aspirations afin de bâtir un monde plus sûr et plus stable.

M^{me} Almojuela (Philippines) (*parle en anglais*) : Les Philippines félicitent le Président pour son élection à la tête de la Première Commission et l'assurent, ainsi que les autres membres du Bureau, de leur appui sans réserve. Mon pays s'associe aux déclarations prononcées par les représentants de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés, et du Myanmar, au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (voir A/C.1/74/PV.3).

À l'occasion de l'Assemblée générale de cette année, nous avons pour principal objectif de susciter des initiatives ambitieuses destinées à mettre fin à la pauvreté, à lutter contre la menace climatique et à assurer à chacun et chacune une vie saine, paisible et prospère. Les États Membres ont soigneusement élaboré des programmes nationaux alignés sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le Programme de désarmement du Secrétaire général a dûment mis l'accent sur les liens entre le désarmement et le développement pour un désarmement qui sauve des vies. L'ensemble de nos réalisations risque d'être anéanti par la guerre nucléaire, l'emploi d'armes de destruction massive ou la violence engendrée par le commerce illégal généralisé et l'emploi sans discrimination d'armes classiques.

En ce qui concerne les armes nucléaires, les Philippines sont convaincues que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) est la pierre

angulaire du régime mondial de non-prolifération nucléaire et un fondement essentiel dans la poursuite du désarmement nucléaire. Les Philippines réaffirment leur soutien aux 13 mesures concrètes et au plan d'action en 64 points qui ont été convenus à la Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP en 2010. S'agissant du troisième pilier du Traité, les Philippines félicitent l'Agence internationale de l'énergie atomique pour ses contributions inestimables en faveur de la promotion des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, en particulier dans les pays en développement, par l'intermédiaire de son programme de coopération technique, tout en garantissant un monde sûr, sécurisé et soumis aux garanties. Les Philippines estiment que le succès de la Conférence d'examen de 2020, qui marquera le cinquantième anniversaire du Traité, reposera à la fois sur la célébration des réalisations positives du Traité et sur une progression décisive et sans compromis vers un monde exempt d'armes nucléaires, sur la base des engagements et des obligations qui sous-tendent le Traité.

Nous renouvelons notre appel en faveur de l'entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), qui constitue un instrument fondamental dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération nucléaires. C'est pourquoi nous nous félicitons de la Déclaration finale et des mesures visant à promouvoir l'entrée en vigueur du TICE, adoptées à cette fin le 25 septembre par la Conférence convoquée en vertu de l'article XIV du Traité. Les 168 ratifications obtenues à ce jour par le Traité démontrent clairement le large soutien international dont bénéficie cet instrument.

Les Philippines sont préoccupées par l'évolution récente de la situation sur le plan de la sécurité mondiale, marquée par une méfiance grandissante et l'élargissement du fossé entre les États parties, la modernisation de l'armement nucléaire et le perfectionnement des capacités nucléaires, ainsi que l'abaissement des seuils pour l'emploi des armes nucléaires. Nous demandons aux États dotés d'armes nucléaires de s'acquitter de leurs engagements au titre du TNP, avec sincérité et sans condition. Nous invitons également les parties concernées à reconsidérer leur retrait ou leur suspension des obligations découlant d'accords historiques majeurs, en particulier le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire et le Plan d'action global commun.

Puisque nous discutons du désarmement régional, les Philippines rappellent le rôle que jouent les zones exemptes d'armes nucléaires dans le renforcement du régime mondial de désarmement et de non-prolifération

nucléaires. Le renforcement de la coopération et de la coordination entre ces zones et au sein de celles-ci, ainsi qu'avec les États dotés d'armes nucléaires, contribuerait à asseoir ce rôle important. Pleinement conscientes de l'importance capitale que revêtent les résultats de 1995 relatifs à la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'armes de destruction massive, les Philippines soutiennent les efforts déployés en vue de maintenir et de renforcer le dialogue et l'engagement.

En ce qui concerne les autres armes de destruction massive, les Philippines participent activement à la mise en œuvre de la Convention sur les armes biologiques. Il est indispensable d'assurer la viabilité financière de la Convention et de débattre, au cours du processus inter-sessions, des mesures qui permettraient de renforcer la coopération et la préparation, la réaction et l'assistance au niveau international, ainsi que de favoriser de meilleures synergies entre les organisations internationales concernées et au sein de celles-ci, et avec les organisations régionales. Les Philippines appuient tous les efforts déployés pour favoriser l'obtention de résultats concrets à la Conférence d'examen de la Convention sur les armes biologiques de 2021.

En ce qui concerne les armes classiques, leur prolifération a largement contribué à l'instabilité inquiétante qui règne dans de nombreuses régions du monde. Les Philippines estiment qu'il convient d'appuyer et de mettre en œuvre des réglementations rigoureuses concernant les armes classiques, y compris les armes légères, ainsi que leurs munitions, pièces et éléments. Les Philippines sont devenues partie à la Convention sur les armes à sous-munitions en janvier de cette année et appuient désormais le travail du comité de coordination sur l'universalisation de la Convention. Nous nous félicitons de la tenue de la Conférence de Vienne sur la protection des civils dans les situations de guerre urbaine, qui a permis de renforcer l'engagement des États concernant l'utilisation d'armes explosives dans les zones peuplées et de définir les options envisageables pour promouvoir une réponse internationale globale.

Nous sommes conscients du fait que la cybercriminalité transnationale a des incidences considérables sur la paix et la sécurité des États et de nos citoyens. Nous soutenons les efforts nationaux et internationaux déployés dans ce domaine, notamment les travaux du Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée et du Groupe d'experts gouvernementaux, ces deux

groupes étant le fruit de résolutions recommandées par la Première Commission pour adoption par l'Assemblée générale l'année dernière (résolutions 73/27 et 73/266).

Enfin, l'intégration des questions de genre dans les processus de désarmement représente un point important de notre travail. Dans le droit fil de l'appel du Secrétaire général en faveur de l'établissement de partenariats dans nos travaux, nous préconisons une collaboration plus étroite avec les États partenaires, les organisations internationales, les organisations non gouvernementales et les instituts de recherche afin de poursuivre et d'étendre les initiatives pertinentes.

La délégation philippine exhorte les parties concernées à conclure les consultations sur les questions en suspens qui nous empêchent d'adopter le programme de travail de la Première Commission. Au vu du travail d'une importance critique qui nous attend, nous demandons instamment à la Première Commission d'adopter sans plus tarder le programme de travail.

Tandis que nous poursuivons notre tâche, il est primordial que nous soulignons à quel point il importe d'instaurer la confiance dans tous les domaines. Les Philippines encouragent la reprise de mesures constructives et à un engagement positif des États Membres concernés pour traiter les questions relatives à la maîtrise des armements et au désarmement nucléaire, en particulier au niveau bilatéral. Au sein de la Première Commission, nous avons l'énorme responsabilité de promouvoir la mission essentielle de l'Organisation des Nations Unies en faveur d'un monde sûr et pacifique.

M. Prasad (Fidji) (*parle en anglais*) : Les Fidji souhaitent se joindre à leurs collègues pour féliciter le Président et les autres membres du Bureau pour leur élection. La Première Commission, placée sous leur direction, bénéficie du plein soutien de ma délégation et de nos meilleurs vœux pour cette session.

Les Fidji s'associent à la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/74/PV.3).

Les Fidji sont déterminées à soutenir les efforts de l'Organisation des Nations Unies en faveur du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Les travaux de la Première Commission revêtent une grande importance à cet égard. Le désarmement et la maîtrise des armements constituent la pierre angulaire de la paix et de la sécurité internationales. Partout dans le monde, nous observons aujourd'hui des engagements plus

ou moins importants en faveur des principaux mécanismes internationaux de désarmement et de maîtrise des armements.

Le monde est confronté à un problème de plus en plus grave d'érosion du consensus et de la confiance. La méfiance s'est traduite par une perte de confiance dans les mécanismes internationaux de désarmement. Il faut remédier au déficit de confiance sur la scène internationale. C'est dans des circonstances comme celles-ci que le rôle de l'ONU est plus nécessaire que jamais. Le succès de la Commission revêt la plus haute importance pour ces efforts.

L'une des conséquences de cette méfiance croissante au sein de l'environnement mondial est la prolifération des armes qui contournent les mécanismes de maîtrise des armements, causant de grandes souffrances dans de nombreuses régions du monde. En tant qu'États Membres, nous avons fait preuve d'une grande assurance. Nous nous sommes donné 2030 comme date butoir pour la réalisation des objectifs de développement durable. On ne peut pas atteindre ces objectifs en l'absence de la paix et de la sécurité. La paix et la sécurité constituent le fondement même du développement durable. La mise en œuvre des objectifs du désarmement international et de mécanismes de maîtrise des armements est indispensable à la création d'un environnement où la paix peut régner et les besoins de développement des communautés peuvent être satisfaits.

La République des Fidji et d'autres îles du Pacifique ont joué un rôle de premier plan s'agissant d'appeler à la cessation des essais nucléaires. Ces efforts ont donné lieu au Traité de Rarotonga, qui est entré en vigueur le 11 décembre 1986. Ce Traité a porté création de la zone exempte d'armes nucléaires du Pacifique Sud – il s'agit du deuxième traité relatif à une zone exempte d'armes nucléaires dans le monde.

Plus de 300 essais nucléaires atmosphériques et souterrains ont été menés dans le Pacifique. Le déversement des déchets nucléaires et le stockage des matières nucléaires restent des problèmes pressants pour tous les pays de la région. Les effets des essais nucléaires se font encore sentir sous forme de dégradation de l'environnement et de multiplication des problèmes de santé que connaissent les populations du Pacifique. Les conséquences à long terme de ces essais sur l'alimentation et l'écologie marine provoquent de plus en plus de préoccupations dans toute la région du Pacifique.

Les communautés du Pacifique qui habitent à proximité des sites d'essais sont confrontées à de graves problèmes de santé découlant de leur exposition graduelle à des radiations pendant de nombreuses décennies. La stabilité des structures de l'atoll est de plus en plus remise en question. Les mécanismes d'indemnisation et les études sur les conséquences à long terme des essais et du stockage sont encore à leur début. Ce n'est que tout récemment que la République des Fidji a pu indemniser les vétérans des essais nucléaires, qui avaient été délibérément déployés pour observer les essais nucléaires – un droit qui leur a été refusé par les autorités coloniales. Toutes ces questions nous rappellent quotidiennement pourquoi le monde doit respecter les cadres de non-prolifération.

Les conflits armés et les guerres sont de plus en plus meurtriers. De nombreuses populations dans le monde continuent d'être déplacées en raison de conflits armés. La prolifération généralisée d'armes légères par des moyens illégaux constitue une menace croissante pour la paix et la sécurité. Elle est à l'origine de conflits. Les changements climatiques et leurs répercussions sur la sécurité sanitaire de l'eau, par exemple, aggravent les conditions de sécurité dans de nombreuses régions. En conséquence, les conflits locaux prennent trop rapidement une dimension régionale et internationale.

En dépit des mécanismes internationaux de maîtrise des armements, la prolifération des armes et munitions illégales a augmenté. C'est pourquoi, une fois de plus, les travaux de cette Commission sont si essentiels.

Le développement des technologies de l'information et des communications a ouvert de grandes possibilités pour l'humanité. La communication et Internet des objets font partie intégrante de la vie dans la plupart des régions du monde. La connectivité est devenue la nouvelle norme. Dans le même temps, nous sommes plus vulnérables du fait de cette connectivité généralisée. La fragilité et la vulnérabilité des États ont augmenté à cause de la cybercriminalité dans un nombre croissant de cas.

Il faut apporter une réponse collective à cette situation pour que Internet favorise le développement au lieu de le compromettre. Il faut agir avec prudence pour contrebalancer la liberté offerte par Internet en faisant preuve de plus de responsabilité. C'est un énorme défi, mais nous devons le relever. Sinon, cela aura un impact négatif sur les États et les sociétés, créant des tensions qui alimenteront, amplifieront et exacerberont

les conflits existants et/ou qui en créeront de nouveaux. À plusieurs occasions, de nombreuses personnes ont perdu la vie à cause de la haine alimentée par Internet, ce qui a provoqué un grand chagrin. La République des Fidji se félicite des travaux du Groupe d'experts gouvernementaux et du Groupe de travail à composition non limitée sur la cybersécurité, et attend avec intérêt leurs recommandations.

Les progrès en matière de désarmement ne peuvent être réalisés que dans un climat de confiance et de transparence. Les États dotés d'armes nucléaires doivent respecter les engagements qu'ils ont pris. Le monde n'a pas besoin d'armes nucléaires. Les promesses et les espoirs de désarmement nucléaire ne se sont toujours pas concrétisés.

La République des Fidji s'est efforcée de ratifier tous les traités et de s'acquitter de ses obligations internationales à cet égard. La République des Fidji a signé les traités relatifs au désarmement nucléaire et aux armes de destruction massive. La République des Fidji a entamé la procédure de ratification du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, qu'elle a signé en 2017.

La République des Fidji réaffirme son plein appui et son attachement aux travaux de la Commission.

M. Gaye (Sénégal) : Je voudrais d'abord m'associer aux félicitations adressées aux membres du Bureau et les assurer du plein soutien de ma délégation.

Ma délégation souscrit également aux déclarations faites par l'Indonésie et la Zambie, respectivement au nom du Mouvement des pays non-alignés et du Groupe des États d'Afrique (voir A/C.1/74/PV.3), et souhaiterait en outre faire les observations ci-après à titre national.

Nos travaux s'ouvrent encore dans un environnement sécuritaire mondial complexe et incertain et une fois de plus, nous constatons avec beaucoup de regret que le statu quo demeure dans les négociations sur les principales questions de désarmement et de sécurité internationale. Le désarmement et la non-prolifération nucléaires sont encore loin d'être réalisés et, on ne le dira jamais assez, seul le respect de nos engagements internationaux dans ce domaine nous permettra d'atteindre l'idéal d'un monde exempt d'armes nucléaires auquel nous aspirons tant.

La concrétisation d'un tel idéal est aussi tributaire de la prise en compte des stocks existants de matières fissiles dans les négociations sur un accord

portant interdiction de la production de matières fissiles à des fins nucléaires. Il existe également, il faut le dire, la garantie du droit inaliénable de tous les États à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, qui constitue d'ailleurs le troisième pilier du Traité sur la non-prolifération nucléaire.

Outre les armes nucléaires, il nous incombe également de nous armer d'une plus grande volonté en ce qui concerne la lutte contre la mise au point, le stockage, l'emploi ou la menace d'emploi d'autres armes de destruction massive que constituent les armes chimiques, biologiques et radiologiques.

Par ailleurs, nous ne pouvons pas continuer à mettre à jour, chaque année, nos divergences dans des domaines aussi cruciaux pour la sécurité internationale que l'espace extra-atmosphérique et le cyberspace. Concernant l'espace extra-atmosphérique, ma délégation réitère son soutien aux initiatives visant à prévenir toute militarisation de l'espace, qui doit demeurer, il faut le rappeler, un bien public, profitable à toute l'humanité.

S'agissant du cyberspace, le Sénégal plaide pour la complémentarité et l'inspiration réciproque entre les deux processus en cours dans le cadre de l'élaboration des normes de conduite dans l'espace cybernétique.

Au sujet des armes conventionnelles, qui constituent, comme on le dit souvent, des armes de destruction massive dans la plupart des pays, notamment les pays en développement, nos efforts doivent être prioritairement concentrés sur la mise en œuvre du Traité sur le commerce des armes. Les multiples défis qui ont présidé aux négociations de ce Traité étant encore d'actualité, mon pays invite tous les pays qui ne l'ont pas encore fait à signer et/ou ratifier, le plus rapidement possible, cet important instrument juridique international de régulation du commerce des armes.

Parallèlement, le Sénégal appelle les États à une participation active aux outils internationaux et régionaux de contrôle du commerce des armes établis en vertu du Traité sur le commerce des armes et du Registre des armes classiques, en veillant notamment à la soumission complète, régulière et dans les délais, des rapports nationaux sur leurs transferts internationaux d'armes classiques. C'est pour cela d'ailleurs que le Sénégal appelle à la création, au sein du Registre des armes classiques, d'une huitième catégorie dédiée aux armes légères et de petit calibre.

En ce qui concerne justement les armes légères et de petit calibre, le Document final de la troisième Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects (A/CONF.192/2018/RC/3, annexe) avait déjà ouvert des perspectives ambitieuses, notamment en matière de lutte contre le détournement, la fabrication, la réactivation et la conversion illicites, de promotion de la coopération et de l'assistance mais aussi de prise en compte des munitions. Il nous incombe alors d'apporter notre pleine contribution au succès des réunions biennales des États de 2020 et de 2022 ainsi que de la prochaine Conférence d'examen de 2024, rencontres qui sont si cruciales pour le suivi adéquat de ces priorités identifiées.

La prévention et la lutte contre les conséquences humanitaires des armes, qu'elles soient de destruction massive ou classiques, doivent aussi être érigées en principe dans toutes les initiatives de désarmement. À ce sujet, le Sénégal se félicite de la contribution appréciable des organisations non gouvernementales et considère qu'une place juste devrait être accordée à ces dernières, y compris lors de nos délibérations.

Pour terminer, ma délégation exprime encore sa profonde préoccupation face aux impasses chroniques qui continuent d'affecter le fonctionnement des principaux cadres de négociation internationale sur les questions de désarmement et de sécurité internationale.

Nous le savons, la Conférence du désarmement a peine à adopter son ordre du jour depuis voilà plus de 20 ans. La Commission du désarmement n'a pas tenu sa session de fonds de 2019, ni même sa réunion d'organisation, pour les raisons que nous savons. De même, le Comité préparatoire de la Conférence d'examen du TNP de 2020 n'a pas pu adopter, par consensus, le document de recommandations de son président.

Tous ces blocages doivent nous inciter davantage à intensifier nos efforts pour faire taire nos divergences une bonne fois pour toutes et promouvoir l'esprit de consensus dans ces importantes instances internationales de négociation au sein desquelles, il faut le rappeler, convergent tous nos espoirs de compromis pour parvenir au désarmement.

M. Kernozhitsky (Biélarus) (*parle en russe*) : Je voudrais souhaiter la bienvenue au Président et assurer la Commission de la pleine coopération de la délégation de la République du Biélarus.

À l'heure actuelle, nous assistons à la destruction grandissante du cadre de sécurité internationale mis en place au milieu du siècle dernier. L'érosion de plus en plus nette de la confiance entre les pays est à la fois une des raisons et une des conséquences de cette situation. Le dernier exemple à déplorer est l'extinction du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire.

Aujourd'hui, la possibilité que ces armes fassent leur apparition en Europe devient une fois de plus une réalité. Il en résulte inévitablement un regain de tension sur le continent et la menace d'un nouveau cycle d'affrontements militaires.

Le Biélarus a toujours et systématiquement défendu l'idée qu'il fallait reprendre un dialogue régional et international global pour rétablir la confiance. Toutefois, cela ne peut se faire sans une compréhension commune de la nécessité d'une nouvelle dynamique de négociation qui permette de stabiliser les relations internationales et de renforcer la sécurité. Aujourd'hui, plus que jamais, il nous faut trouver un objectif commun et de nouvelles idées qui soient partagées par un grand nombre d'États et d'organisations internationales. Et la lutte contre le déploiement de missiles à moyenne et à plus courte portée dans la région européenne devrait en faire partie.

À la conférence internationale de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme par le biais d'approches novatrices et l'utilisation de technologies nouvelles et émergentes, qui s'est tenue à Minsk le 3 septembre de cette année, le Président de la République du Biélarus, Alyaksandr Lukashenko, a déclaré que le Biélarus, qui était signataire à part entière du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire, ne s'en est pas retiré et n'avait pas l'intention de fabriquer ou de déployer ces missiles, sauf en cas de menaces extérieures expresses contre notre pays.

Le Chef de l'État biélarussien a proposé l'adoption d'une déclaration par les pays concernés sur le non-déploiement de missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée en Europe. Cette question a été développée plus avant dans l'allocation du Ministre biélarussien des affaires étrangères le 26 septembre devant l'Assemblée générale de cette année (voir A/74/PV.8).

Des actions communes en vue de préserver les réalisations du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire grâce à l'adoption d'une telle déclaration, seraient un moyen important de réduire les tensions, de rétablir la confiance et de renforcer la sécurité

dans les régions européenne et eurasienne. Une telle déclaration ne viendrait pas remplacer le Traité, mais elle pourrait contribuer à combler le vide juridique en matière de réglementation de ces types d'armes. L'un des éléments clefs de la déclaration serait l'engagement clair et sans équivoque des pays à ne pas déployer des missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée sur leur territoire.

Jusqu'à présent, les problèmes liés à l'existence des armes nucléaires, non seulement n'ont pas du tout été résolus, mais dans une certaine mesure, elles n'ont fait que s'aggraver. Nous sommes convaincus que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) doit continuer d'être la pierre angulaire de tout le système de sécurité internationale. Les tentatives visant à le remplacer par des instruments parallèles qui ne jouissent pas d'un appui universel sont contre-productives.

Nous attendons avec intérêt la tenue en 2020 d'un événement important, la Conférence d'examen du TNP, au cours de laquelle nous devrions faire une évaluation franche et objective des efforts internationaux visant à construire un monde exempt d'armes nucléaires. Nous espérons que le document qui sera issu de la Conférence d'examen nous permettra d'aplanir les divergences qui existent dans les positions des États et de renforcer le régime du TNP.

Les zones exemptes d'armes nucléaires sont une composante importante du régime mondial de non-prolifération. Nous espérons que la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, qui doit se tenir en novembre, contribuera à la mise en œuvre des textes issus de la Conférence d'examen et de prorogation du TNP de 1995 sur la création d'une telle zone au Moyen-Orient.

Nous restons préoccupés par le retrait unilatéral des États-Unis du Plan d'action global commun sur le programme nucléaire iranien.

Nous estimons qu'il est essentiel de veiller à l'entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), qui joue un rôle crucial dans la réalisation de l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires pour tous les peuples. Nous sommes préoccupés par la tendance croissante à remettre en cause le TICE, en particulier compte tenu de la montée des tensions entre les principaux acteurs. Nous exhortons tous les pays dont l'action sera déterminante pour l'avenir du Traité, notamment les huit derniers États

visés à l'annexe 2, à faire preuve de volonté politique et à prendre des mesures en vue de sa rapide entrée en vigueur.

Nous espérons également poursuivre le dialogue visant à faciliter le processus de négociation en vue de régler la situation dans la péninsule coréenne. Le règlement rapide de cette question permettra de stabiliser la situation, non seulement dans la région mais aussi dans le monde.

Le Bélarus a toujours plaidé en faveur de l'élaboration de règles de comportement responsable dans le cyberspace dans le contexte de la sécurité internationale, accueillant favorablement un dialogue ouvert à tous les protagonistes et diverses formes de coopération. Le Bélarus a participé activement aux travaux du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale, contribuant également à ses décisions. Nous nous félicitons du lancement du groupe à composition non limitée qui a tenu sa première session au Siège de l'Organisation des Nations Unies en septembre.

Le Bélarus est prêt à élargir sa coopération et à renforcer les liens dans le domaine de la sécurité internationale de l'information avec tous les pays du monde. Lors de la conférence contre le terrorisme mentionnée plus haut, le Président du Bélarus, Alyaksandr Lukashenko, a proposé une initiative visant à créer une « ceinture numérique régionale » grâce à des accords internationaux sur la sécurité de l'information. Les éléments fondamentaux de ces accords pourraient être les notions de souveraineté et de neutralité numériques, ainsi que la non-ingérence dans les systèmes d'information des autres pays. Le Chef de l'État bélarussien a également proposé de lancer le mouvement de Minsk pour la sécurité numérique en renforçant les liens entre les pays en vue d'accroître l'efficacité des efforts conjoints de lutte contre les menaces terroristes dans le cyberspace.

L'année prochaine, l'Assemblée générale examinera à nouveau la résolution traditionnellement présentée par la République du Bélarus sur l'interdiction de la mise au point et de la fabrication de nouveaux types d'armes de destruction massive. Cette résolution est un des rares mécanismes de prévention à ce jour, sinon le seul, qui vise à mettre en place une procédure internationale concertée permettant de surveiller l'éventuelle mise au point

et la possible dissémination de nouveaux types d'armes de destruction massive. Nous exhortons tous les pays à appuyer ce mécanisme une fois encore par consensus.

Veiller à ce que des armes de destruction massive ne tombent pas entre de mauvaises mains devrait demeurer aussi une priorité des efforts conjoints des États Membres.

En mai de cette année, à l'initiative de la République du Bélarus, le Comité 1540 a fait un exposé sur les résultats de la coopération régionale entre le Bélarus, le Kirghizistan et le Tadjikistan basé sur un examen tripartite. Cette réunion était la première du genre à être organisée par un organe subsidiaire du Conseil de sécurité mettant l'accent sur l'Europe orientale et les États d'Asie centrale.

En ce qui concerne les armes de destruction massive, nous insistons sur le fait que nous n'acceptons pas l'emploi d'armes chimiques, où que ce soit, par qui que ce soit. Nous appuyons les décisions qui permettront de garantir de nouveau le consensus dans les travaux de l'Organisation. Nous sommes opposés à toute action qui pourrait conduire à la politisation des travaux de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques ou à une ingérence dans les pouvoirs du Conseil de sécurité.

La République du Bélarus attache une grande importance aux travaux de la Conférence du désarmement. Nous sommes préoccupés par la situation qui prévaut à la Conférence. En 2019, la Conférence du désarmement n'a été en mesure ni d'adopter un programme de travail ni de convoquer des organes subsidiaires. Étant l'un des six Présidents de la Conférence en 2020, le Bélarus est prêt à faire tout son possible pour relancer un bon climat de coopération dans les travaux de fond de la Conférence.

Nous notons avec regret que des lacunes persistent dans la réglementation juridique concernant l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, en particulier pour ce qui est d'y empêcher le déploiement d'armes. Nous appuyons le projet de traité relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace et de la menace ou de l'emploi de la force contre des objets spatiaux, proposé par la Russie et la Chine.

Nous sommes préoccupés par le fait que la Commission du désarmement n'a pas été en mesure de tenir officiellement une session de fond cette année, faute de consensus sur le démarrage de ses travaux.

La réalisation d'une paix, d'une stabilité et d'une sécurité mondiales n'est possible que par la reprise et la promotion d'un dialogue inclusif et équitable entre tous les États Membres, sans exception. Le Bélarus est prêt à continuer de tout mettre en œuvre pour atteindre ces nobles objectifs.

M^{me} Haile (Érythrée) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis tout d'abord de m'associer aux représentants qui ont pris la parole avant moi pour féliciter le Président et les autres membres du Bureau pour leur élection à la tête des travaux de cette importante commission durant la soixante-quatorzième session. Je les assure du plein appui de ma délégation durant nos délibérations.

Ma délégation s'associe pleinement aux déclarations prononcées par les représentants de l'Indonésie et de la Zambie, respectivement, au nom du Mouvement des pays non alignés et du Groupe des États d'Afrique (voir A/C.1/74/PV.3), et souhaite brièvement souligner les points suivants.

L'Érythrée attache une grande importance au plein respect de l'ensemble des normes et principes du droit international, notamment le plein respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États, dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. L'Érythrée croit que la paix et la sécurité internationales ne peuvent être garanties que par un développement économique et social mondial stable et inclusif, ainsi que par le plein respect de la Charte des Nations Unies, du droit international, ainsi que des obligations découlant des traités.

Les politiques étrangère et de sécurité nationale de l'Érythrée sont ancrées dans la réalisation de la croissance économique et du développement inclusif et dans la création d'un environnement régional pacifique et coopératif. Quelle que soit la région, l'instauration de la paix et de la sécurité passe par une coopération et une interaction véritables entre les pays qui la composent afin d'être en mesure de traiter les causes profondes de l'insécurité et les problèmes d'intérêt commun. Cela suppose un mécanisme régional inclusif de règlement des conflits capable d'évoluer naturellement pour régler les problèmes particuliers de cette région.

La Corne de l'Afrique, enfermée dans un jeu à somme nulle depuis plusieurs dizaines d'années, a manifesté sa détermination à changer son destin en évoluant progressivement vers la paix et la stabilité. Les problèmes ne vont pas disparaître. Pourtant, l'évolution de la situation dans les pays et dans les relations

régionales a mis la Corne de l'Afrique sur une trajectoire positive vers la paix et la prospérité. L'Érythrée a toujours cru à la communauté de destin des peuples de la Corne de l'Afrique. Ils ne peuvent progresser que conjointement, sans exclure aucun peuple ni aucun pays.

L'existence et la possession continues d'armes nucléaires et l'imminence de la course aux armements nucléaires qui se caractérise par la mise à niveau et la modernisation des arsenaux nucléaires ne garantissent pas la sécurité. Elles constituent une menace existentielle pour l'humanité. La non-utilisation des armes nucléaires ne peut être garantie que par leur élimination totale et irréversible. La mise en œuvre intégrale du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, y compris son article VI, et la ratification du Traité historique sur l'interdiction des armes nucléaires sont la clef d'un monde exempt de ces armes. En outre, l'Érythrée est d'avis que les assurances négatives juridiquement contraignantes et la création de zones exemptes d'armes nucléaires, ainsi que l'universalisation et l'entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, sont des étapes décisives vers le désarmement nucléaire général et complet.

Il est vrai que nous devons être réalistes et ne pouvons pas nous attendre à un changement du jour au lendemain du climat international quelque peu tendu. Pourtant, ma délégation a la conviction que la communauté internationale peut relever les défis à la paix et à la sécurité par le biais du multilatéralisme. Le multilatéralisme et les solutions convenues au niveau multilatéral, conformément à la Charte des Nations Unies, constituent une base solide pour régler les questions relatives au désarmement et à la paix et la sécurité. Les embargos et autres pressions ne peuvent guère offrir une solution fondamentale aux préoccupations en matière de prolifération. À cet égard, l'Érythrée réaffirme son attachement aux travaux menés dans les domaines du désarmement et de la sécurité internationale, car le désarmement ne peut être réalisé que sur une base multilatérale.

Je termine en réitérant que le désarmement est bénéfique pour l'humanité non seulement parce qu'il élimine des menaces à la paix et à la sécurité, mais également parce qu'il libère les ressources dont on a grand besoin pour soutenir les initiatives de développement.

M. Pichpanhavoan (Cambodge) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord féliciter le Président et les autres membres du Bureau, et les assurer de l'entière coopération et du plein appui de ma délégation.

Le Cambodge se rallie aux déclarations prononcées par les représentants de l'Indonésie et du Myanmar, respectivement au nom du Mouvement des pays non alignés et de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (voir A/C.1/74/PV.3).

Il est en effet très préoccupant de constater que, alors que le nombre de conflits s'accroît, le multilatéralisme s'affaiblit, ce qui crée une situation dangereuse, qui exige de la des États Membres qu'ils prennent des mesures immédiates pour mettre un terme à cette tendance. Il est impératif que nous renouvelions tous notre ferme engagement en faveur d'un désarmement complet, sans lequel le monde ne peut pas être sûr et la vie humaine reste en danger.

Le Cambodge salue le Programme de désarmement global lancé par le Secrétaire général António Guterres en 2018. Il contient des mesures concrètes telles que le désarmement au secours de l'humanité, un désarmement qui sauve des vies, le désarmement pour les générations futures, et le renforcement des partenariats pour le désarmement. Les États Membres et les organismes compétents des Nations Unies doivent prendre des mesures concrètes pour mettre en œuvre ce programme important.

Au cours des dernières années, le monde a été face à des incertitudes sur le plan de la sécurité, du fait d'incidents liés à des essais nucléaires ou de la menace d'emploi d'armes nucléaires. Alors que des efforts sont faits pour éliminer totalement les armes nucléaires, certains États tentent de moderniser leur système. Le Cambodge estime que les États Membres doivent mettre en place un mécanisme permettant de faire que les armes nucléaires ne puissent pas être utilisées en quelque circonstance que ce soit, et nous devons faire tout notre possible pour parvenir à un instrument juridiquement contraignant sur le désarmement nucléaire.

L'année prochaine, nous célébrerons le cinquantième anniversaire de l'entrée en vigueur du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Par conséquent, les États doivent non seulement réaffirmer leur engagement, mais aussi prendre des mesures concrètes en vue du désarmement nucléaire. Ma délégation espère que la Conférence d'examen du TNP de 2020 permettra d'obtenir des résultats fructueux dans l'intérêt de la sécurité mondiale pour toute l'humanité.

L'adoption du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires en 2017 a marqué une étape importante dans le régime de désarmement nucléaire. Le

Cambodge estime que le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires ne porte pas atteinte au TNP mais le complète, tout en renforçant les autres instruments de désarmement nucléaire.

Ayant été adopté en 1996, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) demeure un traité dont l'entrée en vigueur est depuis longtemps attendue. Tandis que nous attendons son universalisation, les États doivent s'abstenir de conduire des essais d'armes nucléaires et de procéder à toute autre détonation nucléaire qui pourrait compromettre la réalisation de l'objectif du Traité. Tout en saluant les nouveaux pays qui viennent de le signer et ceux qui viennent de le ratifier, le Cambodge engage les autres pays à signer et ratifier le TICE sans tarder. Le Cambodge se joint aux autres États Membres pour reconnaître que si nous sommes fermement opposés aux armes nucléaires, tous les États ont le droit d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins de développement.

Pour rejoindre les efforts régionaux et mondiaux visant à éliminer les armes de destruction massive, le Cambodge a adopté une loi sur la non-prolifération des armes nucléaires, biochimiques, radioactives et chimiques. La loi interdit la production, le recyclage, le transfert et le transport de toutes sortes d'armes de ce type dans le pays. Il est important de noter que, sur la base de la loi, le Gouvernement royal du Cambodge a créé l'Autorité nationale des armes chimiques pour contrôler les substances chimiques et mener les enquêtes nécessaires, ainsi qu'un laboratoire pour l'observation de ces substances.

L'augmentation du commerce illicite d'armes classiques reste l'un des principaux défis qui se posent à nous aujourd'hui. Tout en reconnaissant le droit souverain de chaque pays de les utiliser, nous devons aussi veiller à leur réglementation. En mettant correctement en œuvre le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères, nous pouvons contrôler l'afflux d'armes et empêcher que celles-ci ne tombent entre les mains d'acteurs non étatiques.

La Convention sur l'interdiction des mines anti-personnel (Convention d'Ottawa) est d'une grande importance pour le Cambodge. Ma délégation apprécie hautement les contributions de tous les États parties et des parties prenantes concernées à la Convention vers un monde sans mines.

Le Cambodge a reçu une aide considérable dans ce domaine et attend avec intérêt les résultats fructueux de la quatrième Conférence d'examen, qui se tiendra à Oslo à la fin du mois de novembre.

Enfin, nous avons la responsabilité partagée de veiller à ce que notre magnifique planète, nos peuples et nos enfants soient en sécurité et qu'ils vivent tous en paix et profitent du développement et de la prospérité. Nous devons donc nous désarmer pour faire de notre monde un monde meilleur pour les générations à venir.

M. Alrowaiei (Bahreïn) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à féliciter le représentant de la Bolivie pour son élection à la présidence de la Première Commission à la soixante-quatorzième session de l'Assemblée générale. Je lui souhaite, ainsi qu'à tous les autres membres du Bureau, plein succès dans l'exercice de leurs responsabilités et nous les assurons de notre plein soutien dans leurs travaux au cours de la présente session. Je voudrais également remercier le représentant de la Roumanie et le féliciter pour le travail accompli au cours de la session précédente.

Ma délégation souscrit à la déclaration faite par le représentant de la Tunisie au nom du Groupe des États arabes (voir A/C.1/74/PV.3).

Bahreïn est convaincu que le maintien de la paix et de la sécurité internationales ne peut pas être réalisé tant que les armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive existent. C'est la raison pour laquelle nous tenons à exprimer notre gratitude à l'Organisation des Nations Unies et à ses institutions spécialisées pour leur rôle crucial dans le domaine du désarmement, compte tenu des difficultés auxquelles se heurtent de nombreuses régions du monde.

Nous réitérons notre condamnation de l'attaque terroriste destructrice qui a visé les installations pétrolières de l'Arabie saoudite. C'est une menace manifeste à la chaîne d'approvisionnement mondiale de pétrole, et nous réaffirmons et soulignons notre appui inconditionnel à l'Arabie saoudite concernant toute mesure qu'elle prendrait pour préserver sa paix, sa sécurité et sa stabilité.

Le Roi de Bahreïn souligne qu'il est important d'appuyer tous les efforts visant la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive. Il faut limiter la prolifération des armes nucléaires. Nous tenons à souligner la nécessité d'appliquer la résolution adoptée par la Conférence de 1995 des Parties au Traité

sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation, s'agissant de la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires.

À cet égard, nous sommes heureux que la Jordanie assure la présidence de la conférence qui sera organisée par l'ONU en novembre pour négocier le texte d'un traité contraignant sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient, en application de la décision 73/546.

Les nombreux conflits complexes dans diverses parties du monde accroissent la possibilité pour des groupes terroristes d'acquérir différents types d'armes, notamment des armes de destruction massive. C'est une menace directe posée à la paix et à la sécurité internationales. À cet égard, nous tenons à souligner que, malgré l'évolution récente de la situation propice à l'atténuation de ces risques, il est encore nécessaire de prendre des mesures supplémentaires pour remédier à ces problèmes.

L'espace extra-atmosphérique est un patrimoine commun qui ne doit pas être exploité de manière à menacer la paix et la sécurité internationales. C'est pourquoi nous insistons sur la nécessité de respecter les instruments juridiques internationaux pertinents qui visent à prévenir une course aux armements dans l'espace et à préserver son utilisation à des fins exclusivement pacifiques.

Pour terminer, nous tenons à assurer la Commission de notre plein appui, et nous travaillerons avec tous les États Membres pour réaliser des progrès sur toutes les questions touchant le désarmement et la sécurité internationale.

M. Situmorang (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord féliciter le Président et les autres membres du Bureau pour leur élection. L'Indonésie apportera son appui et sa coopération en vue du succès de la présente session de la Première Commission. Je tiens également à exprimer ma gratitude au précédent Président pour sa direction éclairée des travaux de la Commission à la soixante-troisième session.

Ma délégation s'associe aux déclarations prononcées au nom du Mouvement des pays non alignés et de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (voir A/C.1/74/PV.3).

Au cours des deux dernières décennies, nous avons assisté à une détérioration de l'engagement politique en faveur du désarmement dans le domaine des armes de destruction massive (ADM) par un certain nombre d'États, ce qu'illustre la présence persistante d'ADM dans leurs doctrines de sécurité et la poursuite de la modernisation des technologies connexes, dont l'effet est de creuser le déficit de confiance entre États possesseurs et non possesseurs et ne tient aucun compte de la préoccupation mondiale concernant les incidences humanitaires et aveugles des ADM.

Dans son allocution devant l'Assemblée générale il y a trois semaines (voir A/74/PV.9), notre Vice-Président a mis en garde contre le fait que la guerre et les conflits vont détruire notre espoir collectif d'atteindre toutes les cibles des objectifs de développement durable. Notre préoccupation en ce qui concerne l'armement et la précarité des conditions de sécurité ne doit pas devenir un obstacle à la réalisation du développement et de la prospérité. Il est par conséquent vital pour la Première Commission de soutenir ces objectifs. À cet égard, je voudrais insister sur quatre points.

Premièrement, pour sa part, l'Indonésie n'a jamais faibli dans son appui au désarmement et à la non-prolifération concernant toute forme d'ADM. Nous sommes convaincus que l'élimination totale de toutes les ADM est la seule garantie contre leur utilisation et leurs conséquences humanitaires et environnementales.

Deuxièmement, il est de la plus haute importance pour tous les États parties de préserver et de poursuivre la mise en œuvre des accords multilatéraux et bilatéraux de maîtrise des armements. Les États dotés d'armes nucléaires doivent faire preuve d'une véritable volonté politique et de souplesse afin de réaliser des progrès en ce qui concerne le document final de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en 2020. La prorogation du nouveau Traité de réduction des armements stratégiques serait une contribution décisive des États dotés de l'arme nucléaire pour faire progresser l'ordre du jour du désarmement, conformément aux engagements pris en vertu du TNP.

Les principaux résultats obtenus dans le cadre de la Convention sur les armes chimiques doivent être maintenus, notamment en préservant la crédibilité de la capacité de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques à s'acquitter de son mandat à l'abri de toute politisation.

Le Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects doit être renforcé pour lutter contre la fourniture et l'utilisation illégales d'armes classiques par des acteurs non autorisés, en particulier dans les situations de conflit.

Troisièmement, s'il est important pour nous de renforcer la mise en œuvre des traités existants convenus au niveau multilatéral, nous devons également adopter de nouvelles approches et initiatives pour faire face aux revers que connaît le programme de désarmement. Nous appelons instamment à l'entrée en vigueur immédiate du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires afin de renforcer et d'appliquer l'architecture mondiale de désarmement nucléaire.

Pour atteindre ces objectifs, il faut s'engager aux côtés de la société civile et intensifier nos travaux vers l'universalisation des traités susmentionnés.

Cela m'amène au quatrième point, à savoir le renforcement des efforts collectifs pour faire face aux menaces que représente la militarisation potentielle de l'espace extra-atmosphérique et du cyberspace. L'exploration et l'utilisation de l'espace et des autres corps célestes ne devraient avoir que des objectifs pacifiques et elles doivent se faire au bénéfice de tous les États.

Nous exhortons la Conférence du désarmement à commencer ses travaux de fond sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace, entre autres questions, dans l'objectif de parvenir à un instrument consensuel multilatéral juridiquement contraignant.

L'augmentation du nombre des cyberattaques contre des infrastructures essentielles dans toutes les régions par des acteurs étatiques et non étatiques est inacceptable. À cet égard, nous réaffirmons que le droit international et, en particulier, la Charte des Nations Unies sont applicables et essentiels au maintien de la paix et de la stabilité pour la promotion d'un environnement numérique ouvert, sûr, stable et pacifique.

L'Indonésie salue et appuie la création du Groupe de travail à composition non limitée et du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale. Nous espérons que ces deux mécanismes pourront fonctionner de manière complémentaire.

En conclusion, je tiens à rappeler que nous devons œuvrer ensemble à l'instauration d'un monde sûr et pacifique pour l'ensemble de l'humanité.

M. Molnár (Hongrie) (*parle en anglais*) : Je voudrais me joindre aux orateurs précédents pour féliciter le Président et tous les autres membres du Bureau de leur élection et les assurer du plein soutien de ma délégation.

La Hongrie s'associe à la déclaration faite par l'observateur de l'Union européenne (voir A/C.1/74/PV.3). Je ne ferai donc que quelques observations à titre national. Je vais lire une version abrégée de notre déclaration, dont le texte intégral sera mis en ligne sur le portail PaperSmart.

Les conditions actuelles de sécurité, complexes et imprévisibles, marquées par l'extinction du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire, l'incertitude entourant la prorogation du nouveau Traité de réduction des armements stratégiques et la violation répétée de la Convention sur les armes chimiques dans diverses régions du monde, montrent que la situation actuelle en matière de sécurité n'est pas propice au renforcement du dispositif de désarmement et de non-prolifération. Toutefois, dans ces circonstances, il est encore plus crucial d'intensifier notre action, car de nouveaux progrès dans ces domaines pourraient contribuer à l'amélioration de la situation générale en matière de sécurité.

La tâche la plus importante qui nous attend est d'assurer le succès de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), qui se tiendra l'année prochaine, lorsque nous célébrerons le cinquantième anniversaire du Traité. Le TNP s'étant avéré non seulement comme la pierre angulaire du régime mondial de non-prolifération nucléaire, mais aussi comme le seul cadre réaliste pour le désarmement nucléaire multilatéral, nous devons faire tout notre possible pour préserver et renforcer son intégrité. Étant donné que les positions des pays sur le désarmement nucléaire divergent grandement, nous devons nous concentrer sur les domaines où il existe un terrain d'entente. Il ne peut y avoir de procédure accélérée en la matière. Seul un processus inclusif et progressif fondé sur des mesures concrètes et pratiques, associant les États dotés d'armes nucléaires, peut donner des résultats concrets.

Un élément indispensable d'une telle approche progressive est l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, car il ne saurait y

avoir de véritable désarmement ou de non-prolifération nucléaire sans une interdiction complète et totale des essais nucléaires. Une autre mesure concrète pour avancer sur la voie d'un monde exempt d'armes nucléaires serait d'interdire la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires. La mise au point de mécanismes de vérification efficaces est un autre élément central de cette approche progressive. La Hongrie a donc eu l'honneur d'être membre du Groupe d'experts gouvernementaux des questions de vérification du désarmement nucléaire. Nous sommes heureux d'avoir pu parvenir à un consensus sur notre rapport (A/74/90), qui reconnaît clairement la nécessité de poursuivre les travaux dans ce domaine. La Hongrie prend aussi une part active aux travaux du Partenariat international pour la vérification du désarmement nucléaire, qui met l'accent sur les aspects techniques et le renforcement des capacités en matière de vérification. Nous sommes convaincus que l'initiative « Créer un environnement propice au désarmement nucléaire », à laquelle nous participons également, sera un autre jalon de nos efforts communs visant à instaurer un monde sans armes nucléaires.

Au sujet de la non-prolifération nucléaire, je tiens à rappeler que la Hongrie continue d'insister sur la dénucléarisation complète, irréversible et vérifiable de la péninsule coréenne. Nous rendons hommage à la position unie et résolue de la communauté internationale, qui a joué un rôle fondamental dans les progrès limités accomplis sur cette question. Par ailleurs, nous appuyons les efforts internationaux visant à garantir la nature pacifique du programme nucléaire iranien. Nous pensons que, même si le Plan d'action global commun n'est pas parfait, il s'est révélé être un instrument utile pour répondre aux préoccupations concernant le programme nucléaire de l'Iran.

La violation continue de la Convention sur les armes chimiques devrait être un sujet de vive préoccupation. La Hongrie condamne l'utilisation de ces armes et a la ferme conviction que les responsables doivent répondre de leurs actes. Nous devons garantir l'intégrité de cette convention et du protocole de Genève de 1925, veiller à leur application intégrale, et appuyer les efforts en ce sens de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques.

Particulièrement attachée à la cybersécurité, la Hongrie considère que les résolutions 73/266 et 73/27 adoptées l'année dernière par l'Assemblée générale - qui ont respectivement créé le Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les moyens de

favoriser le comportement responsable des États dans le cyberspace dans le contexte de la sécurité internationale et le Groupe de travail à composition non limitée sur les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale – représentent des étapes importantes pour écarter les menaces que pose l'utilisation des technologies de l'information et des communications. La complémentarité et la coordination seront la clef du succès de ces deux processus. Les organisations régionales ont aussi un rôle important à jouer dans ce domaine. La Hongrie, qui assure la Présidence en exercice du Groupe de travail informel sur la cybersécurité de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) depuis 2017, soutient donc les actions visant à approfondir la coopération entre les instances de l'OSCE et des Nations Unies.

La Hongrie se félicite des résultats de la cinquième Conférence des États parties au Traité sur le commerce des armes. Puisqu'une mise en œuvre efficace reste fondamentale pour atteindre les objectifs de ce Traité, nous nous félicitons que la prochaine Conférence des États parties portera sur la lutte contre le détournement. Nous sommes également satisfaits des progrès réalisés dans son universalisation. Toutefois, nous sommes obligés de souligner que, tant que les principaux acteurs resteront en dehors du champ d'application de ce traité, sa portée et son efficacité demeureront limitées. Nous devons également créer et renforcer les synergies avec les organisations et mécanismes internationaux pertinents tels que le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. À l'occasion du vingtième anniversaire de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, nous attendons de la quatrième Conférence d'examen, qui se tiendra à Oslo, qu'elle améliore la mise en œuvre des obligations découlant de la Convention, en vue d'instaurer un monde exempt de mines antipersonnel.

Mon pays est convaincu que la Commission du désarmement peut grandement contribuer aux travaux de désarmement et de non-prolifération des Nations Unies. C'est pourquoi nous avons décidé de prendre en charge la présidence de la session de la Commission cette année. Toutefois, la session de fond n'a pas pu avoir lieu, en raison de problèmes de procédure non résolus. Avec l'Australie, Présidente sortante, nous faisons tout notre possible pour permettre à la Commission de reprendre ses travaux l'année prochaine.

En conclusion, je voudrais confirmer que la Hongrie, suivant la pratique des années précédentes, a élaboré un projet de résolution consacré à la Convention sur les armes biologiques, un pilier fondamental des efforts de la communauté internationale visant à prévenir la prolifération des armes de destruction massive. Les modifications de fond apportées au projet de résolution reflètent les décisions prises lors de la dernière réunion des États parties à la Convention sur les armes biologiques sur des questions financières et sur le fait que, compte tenu des grands travaux de rénovation au Palais des Nations à Genève, la prochaine réunion des États parties, qui se tiendra en décembre, devra convenir des modalités pratiques de la neuvième Conférence d'examen. Nous espérons que, comme cela a été le cas chaque année jusqu'ici, ce projet de résolution sera une nouvelle fois adopté par consensus.

M. Skoknic Tapia (Chili) (*parle en espagnol*) : Qu'il me soit permis tout d'abord de féliciter le Président, ainsi que les autres membres du Bureau, pour son élection, et de lui souhaiter plein succès dans ses travaux cette année.

Le Chili est convaincu que notre coexistence dans un monde sans armes nucléaires est possible et que le maintien de la paix et de la sécurité internationales sans recourir à la dissuasion nucléaire, en plus d'être un impératif moral, est un objectif réalisable en accord avec le système international de protection des droits de l'homme. Cela est d'autant plus urgent dans l'environnement international qui est le nôtre, récemment mis à mal par des menaces d'emploi d'armes de destruction massive, en violation flagrante de la Charte des Nations Unies et du droit international.

L'attachement du Chili au désarmement et à la non-prolifération ne fait pas de doute, comme en témoigne la signature du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires – dernière catégorie d'armes de destruction massive qui ne soit pas explicitement interdite par un instrument juridiquement contraignant. Ce traité ouvre une voie prometteuse vers notre objectif commun qu'est l'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires, ce qui renforce et complète ainsi l'actuel dispositif juridique en la matière. Nous réaffirmons que, pour le Chili, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires est la pierre angulaire du régime de désarmement et de non-prolifération nucléaires, et nous soulignons l'importance de parvenir à son universalisation et à la mise en œuvre équilibrée des trois piliers qui forment sa structure fondamentale : le désarmement, la

non-prolifération et le droit à l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Nous réitérons notre engagement à soutenir les actions multilatérales en matière de désarmement, de non-prolifération et d'interdiction d'utiliser et de détenir toute arme de destruction massive. En plus de condamner l'utilisation militaire des armes biologiques et chimiques en toutes circonstances, nous plaidons pour l'adhésion universelle à la Convention sur les armes chimiques en vue d'instaurer un monde sans armes chimiques.

Nous reconnaissons que le commerce illicite des armes légères et de petit calibre et de leurs munitions est un fléau dont les effets destructeurs sont incalculables et transcendent le cadre de la sécurité internationale. Ils ont des conséquences directes sur le développement socio-économique et les droits de l'homme, et ils aggravent les violences sexuelles et fondées sur le genre pour des millions de personnes. Il est donc urgent que la communauté internationale s'attaque de concert à ce problème. En témoignage de l'engagement du Chili dans ce domaine, notre pays a déposé en mai 2018 son instrument de ratification du Traité sur le commerce des armes, contribuant ainsi à la régulation effective du commerce transnational des armes classiques.

Le cyberspace, en particulier Internet, en sa qualité de bien public qui présente des avantages dans un certain nombre de domaines, nous impose aussi d'être à la hauteur des importantes responsabilités relatives aux dangers qu'il pose, notamment en raison de sa nature mondiale et transfrontalière. C'est pourquoi la coopération internationale et une approche collective de ce sujet sont essentielles pour maintenir un cyberspace libre, ouvert et sûr, fondé sur une réglementation internationale qui préserve les droits des individus et régule le comportement des États en la matière. C'est pourquoi le Chili affirme son soutien aux travaux menés dans le domaine de la cybersécurité, tant par le Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les moyens de favoriser le comportement responsable des États dans le cyberspace dans le contexte de la sécurité internationale que par le Groupe de travail à composition non limitée sur les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale. Nous sommes convaincus que ces approches seront complémentaires et nous permettront de trouver des solutions plus efficaces à ce défi.

Le Chili rappelle qu'il demeure un partisan et un militant convaincu d'un désarmement général et complet, privilégiant toujours le débat dans un espace multilatéral large, transparent et démocratique, conformément à sa politique étrangère. Je voudrais terminer en appelant la communauté internationale à faire preuve d'une volonté politique commune afin de créer le climat de confiance mutuelle dont nous avons besoin pour réaliser des progrès en matière de désarmement. La Commission peut compter sur notre engagement à contribuer de manière positive à ses travaux qui, nous l'espérons, pourront commencer dès que possible.

M. Santos Maraver (Espagne) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord féliciter l'Ambassadeur Llorenty Solíz pour son élection à la présidence de la Première Commission et l'assurer du soutien de la délégation espagnole pour la réussite de nos travaux.

L'Espagne s'associe à la déclaration faite par l'observateur de l'Union européenne (voir A/C.1/74/PV.3)

Nous nous apprêtons à commémorer deux événements qui ont marqué les relations internationales et le désarmement : le soixante-quinzième anniversaire de la création de l'ONU et le cinquantième anniversaire de l'entrée en vigueur du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Ces deux occasions sont un témoignage clair des atouts majeurs du multilatéralisme pour la paix et la stabilité des relations internationales, ce qui se répercute directement sur la paix et la sécurité de chaque État Membre et de ses citoyens. Cela dit, nous savons tous que nous traversons une période difficile, caractérisée par de multiples tensions, dans laquelle le climat mondial de la sécurité se détériore progressivement. Il incombe à chacun d'entre nous d'œuvrer pour que des instances comme celle-ci, qui nous ont aidés à surmonter nos désaccords pendant plus d'un demi-siècle, puissent continuer à remplir ces fonctions essentielles et à être un lieu de rencontre où nous pouvons tous agir en ce sens.

Le TNP est la pierre angulaire sur laquelle repose le régime de non-prolifération, et notre pays continue à croire en sa pleine validité et en son immense potentiel. Son cinquantième anniversaire nous donnera une excellente occasion de célébrer le rôle qu'il a joué en tant qu'instrument multilatéral indispensable à la paix, la sécurité et la stabilité internationales. La prochaine Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP en 2020 sera un défi pour nous tous, car nous devons travailler pour lui donner du sens, et parvenir à un consensus aussi large que possible entre nous. Nous

pensons également que le plein développement du Traité exige le renforcement parallèle de ses trois piliers : le désarmement, la non-prolifération et les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Notre engagement total et sans équivoque en faveur du TNP nous conduit à exiger des puissances nucléaires qu'elles honorent leur engagement, tel qu'il est énoncé à l'article VI du Traité, qui est une obligation juridique contractée au titre du droit international et dont l'exécution de bonne foi doit être une priorité pour tous.

Nous sommes bien conscients de la situation internationale en matière de sécurité, mais nous pensons qu'il faut persévérer avec des mesures concrètes en faveur du désarmement, qui est, en plus d'un objectif souhaitable en lui-même, un prérequis pour garantir la crédibilité du système. Nous saluons les initiatives allant dans ce sens, telles que l'approche pas à pas que nous avons adoptée et qui, selon nous, est une bonne occasion de faire progresser le désarmement par des mesures concrètes et tangibles.

De même, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires constitue l'un des principaux sujets laissés en suspens dans le domaine de la non-prolifération, et l'Espagne exige son entrée en vigueur immédiate. Nous reconnaissons par ailleurs le rôle important de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires pour la paix et la stabilité mondiales. La négociation et la conclusion d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires est l'un des objectifs sur lesquels nous devons nous mettre d'accord. Enfin, mon pays n'a pas oublié l'importance de convoquer une conférence sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. Pour atteindre cet objectif, nous devons poursuivre nos efforts afin de dégager le consensus le plus large possible, en étant pleinement conscients des difficultés et en étant prêts à tenir compte de ses multiples aspects.

Le régime de non-prolifération nucléaire doit faire face à de nombreux défis. Je commencerai par ma propre région et le système de sécurité européen, fondé sur un ensemble d'engagements et de traités relatifs au désarmement et à la maîtrise des armements qui ont permis une période de paix et de stabilité durables sans précédent dans notre histoire. Nous appelons fermement à préserver ce système, quels que soient les événements ou les conjonctures politiques à venir. Nous tenons enfin à rappeler la menace que représente la possibilité que des groupes terroristes acquièrent des armes nucléaires

ou des matières radioactives. Nous soulignons l'importance de la Convention sur la protection physique des matières nucléaires et des installations nucléaires, de la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire, et des résolutions 1540 (2004) et 2325 (2016) du Conseil de sécurité.

La tournure que prennent les événements en lien avec le Plan d'action global commun avec l'Iran ne contribue pas à renforcer la confiance internationale. Nous soulignons notre appui et notre engagement envers le Plan d'action global commun, qui a été adopté à l'unanimité par la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité. L'accord de 2015 reste un élément central du dispositif international de non-prolifération nucléaire et une réussite de la diplomatie face à l'unilatéralisme. C'est pourquoi nous regrettons profondément le retrait des États-Unis de cet accord. Les derniers rapports de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) de septembre ont accentué notre préoccupation, et nous voulons souligner que la confiance de la communauté internationale repose fortement sur le strict respect de cet accord par l'Iran.

La situation relative à la République populaire démocratique de Corée continue d'être une source de préoccupation et de poser un défi à notre objectif commun de parvenir à la stabilité mondiale. Il demeure indispensable que la République populaire démocratique de Corée se conforme à toutes les résolutions du Conseil de sécurité, qu'elle mette un terme définitif à ses essais nucléaires et qu'elle applique son accord de garanties avec l'AIEA pendant qu'elle s'engage sur la voie d'une dénucléarisation complète, vérifiable et irréversible.

L'utilisation répétée d'armes chimiques en Syrie depuis 2012 constitue l'une des violations les plus flagrantes du droit humanitaire et de la Convention sur les armes chimiques; et nous avons depuis lors constaté d'autres cas d'utilisation d'armes chimiques, à Kuala Lumpur et à Salisbury. Nous réitérons notre ferme condamnation de tout emploi de ces armes interdites, quels qu'en soient les auteurs, le contexte ou le motif. La communauté internationale doit réagir avec fermeté et détermination face à l'impunité du recours à ces armes. L'Espagne participe à toutes les initiatives visant à renforcer le régime de non-prolifération des armes chimiques. Nous avons fait partie des fondateurs en janvier 2018 du Partenariat international contre l'impunité d'utilisation d'armes chimiques, et nous avons également appuyé la création d'un mécanisme visant à attribuer les responsabilités de l'emploi d'armes

chimiques en Syrie, dans le cadre de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC). Pour ces raisons, nous avons toute confiance dans la capacité et la rigueur de l'OIAC, qui a permis la destruction de 98 % des arsenaux déclarés depuis sa création, et a reçu le prix Nobel de la paix en 2013. En décembre, nous accueillerons la prochaine réunion des États parties à la Convention sur les armes biologiques, et nous rappelons la nécessité de trouver un accord sur un système de vérification juridiquement contraignant qui nous permettra d'exercer un contrôle sur l'application de la Convention.

L'accès des populations aux armes légères et de petit calibre constitue une menace grandissante pour la paix, la stabilité et le progrès, et elle produit des effets dévastateurs sur les sociétés. Les liens entre ces armes et la violence armée, la criminalité organisée et l'absence de développement sont amplement démontrés. Il s'agit d'un problème qui nous concerne tous et auquel il faut donc apporter des réponses à l'échelle internationale.

Enfin, j'espère que dans les prochains jours, la Première Commission parviendra à susciter un débat public qui nous permettra de rapprocher nos positions et d'accroître la confiance entre nous tous.

M^{me} Pobee (Ghana) (*parle en anglais*) : Ma délégation s'associe aux orateurs précédents pour vous féliciter chaleureusement, Madame la Vice-Présidente, ainsi que les autres membres du Bureau, de votre élection. Nous avons confiance en votre direction éclairée et en celle du Président, et nous vous assurons de notre soutien et de notre coopération totale dans l'exercice de vos fonctions.

Le Ghana s'associe aux déclarations faites par les délégations indonésienne et zambienne, respectivement au nom du Mouvement des pays non alignés et du Groupe des États d'Afrique (voir A/C.1/74/PV.3), et nous nous réjouissons à la perspective de collaborer dans un esprit constructif avec toutes les délégations pour faire progresser les travaux de la Première Commission.

La communauté mondiale doit aujourd'hui relever plusieurs défis considérables pour la paix et la sécurité internationales, qui exigent tous une action urgente et décisive et l'utilisation efficace des filières multilatérales existantes. Nous sommes confrontés à des conflits persistants, à la menace existentielle des armes nucléaires et autres armes de destruction massive, au terrorisme, à la criminalité transnationale organisée et aux enjeux du cyberspace et de l'espace, entre autres choses. Ces menaces pour la sécurité mondiale

sont devenues plus sérieuses dans le contexte d'une polarisation politique croissante, de blocages procéduraux, du non-respect des obligations internationales et d'autres problèmes.

Ma délégation estime qu'un monde sûr et sécurisé est un monde sans armes nucléaires, qui ne laisse pas de place aux armes de destruction massive dans les doctrines de sécurité et qui s'attache au bien commun des peuples et de leur planète dans le cadre d'un ordre international fondé sur des règles. Nous ne devons pas seulement aspirer à un tel monde; nous devons aussi faire preuve de la volonté politique nécessaire et prendre des mesures pour le faire advenir, en respectant comme il se doit les divers instruments en place et les normes convenues dans le cadre du programme mondial de désarmement. À cet égard, nous déplorons notre incapacité, depuis des décennies, à atteindre l'objectif général d'un monde exempt d'armes nucléaires dans le contexte du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Alors que les États parties se préparent à la Conférence d'examen du TNP de 2020, qui coïncide avec le cinquantième anniversaire de son entrée en vigueur et la vingt-cinquième année de sa prorogation pour une durée indéfinie, notre objectif devrait être d'intensifier les efforts faits à l'échelle mondiale pour réduire les stocks d'armes nucléaires existants, plutôt que de les moderniser ou de les accroître.

Ma délégation est préoccupée par le fait que la Commission du désarmement de l'ONU, seul organe délibérant des mécanismes de désarmement, n'ait pas pu tenir sa session d'organisation et sa session de fond en avril dans un cadre formel en raison d'une impasse procédurale. Nous espérons que les difficultés de fond seront surmontées afin d'ouvrir la voie à la convocation officielle des sessions de fond de 2020. Nous ne devons pas permettre que les dissensions qui ont perturbé la Conférence du désarmement (et qui entraînent sa paralysie depuis des décennies s'immiscent également dans d'autres organes de désarmement.

Le Programme de désarmement du Secrétaire général, publié en mai 2018, doit être considéré comme une importante contribution à l'action menée à l'échelle mondiale pour protéger le monde et les générations futures des menaces existentielles que représentent les arsenaux nucléaires et les autres armes de destruction massive. Nous croyons que l'accent mis par le Programme de désarmement sur l'humanité, sur le désarmement qui sauve des vies et sur le désarmement

pour les générations futures est dans notre intérêt commun et doit être soutenu dans l'optique du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Le Ghana constate de nouveau avec satisfaction la réaction internationale au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, qui ouvre une voie universellement reconnue vers l'élimination totale des armes nucléaires. Ce traité complète et consolide le TNP dans la perspective des conséquences humanitaires et environnementales qui résulteraient de la détonation accidentelle ou intentionnelle de ces armes. Le Ghana a signé ce traité et est en passe de le ratifier. Nous demandons instamment aux États qui ne l'ont pas encore signé de le faire sans plus tarder.

Ma délégation réitère sa préoccupation face aux graves conséquences et aux problèmes de sécurité découlant de la prolifération illicite des armes légères et de petit calibre, en particulier dans les zones de conflit en Afrique. Nous saluons toutefois les résultats fructueux de la troisième Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, qui s'est tenue en juillet 2018, en particulier l'ajout dans le Document final de la Conférence (A/CONF.192/2018/RC/3) de la question des munitions et de l'incidence disproportionnée sur les femmes et les filles des armes légères, et nous espérons de nouveaux progrès au cours de cette session et prochainement lors de la septième Réunion biennale des États.

Quant à la préservation de l'espace, le Ghana reste préoccupé par les dangereux débris orbitaux, la militarisation et l'utilisation accrue de nouvelles technologies de pointe qui peuvent déclencher des guerres et des conflits. Nous plaçons pour que l'accent soit mis à nouveau sur la sécurité dans l'espace, patrimoine commun de l'humanité dont l'utilisation doit servir notre bien commun. De même, la dépendance des sociétés mondiales et des infrastructures nationales essentielles vis-à-vis des technologies de l'information et des communications a exposé tous les acteurs à un nouvel ensemble de risques et de menaces pour la sécurité dans le cyberspace, ce qui requiert une action concertée. Nous nous félicitons donc de la plateforme ouverte que le Groupe de travail à composition non limitée sur les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale propose à tous les États Membres pour poursuivre l'élaboration de règles, normes et principes pour un comportement

responsable dans le cyberspace. Nous attendons également avec impatience le processus du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les moyens de favoriser le comportement responsable des États dans le cyberspace dans le contexte de la sécurité internationale. Nous espérons sincèrement que les États Membres trouveront de nouveaux moyens de participer de manière constructive à ces deux initiatives parallèles et de tirer parti des synergies, afin de maintenir la paix et la stabilité dans l'environnement cybernétique.

En conclusion, je tiens à rappeler la précieuse contribution des partenaires de la société civile à notre action collective visant à défendre et à maintenir la paix et la sécurité internationales. Ils ont été d'un grand soutien et nous nous réjouissons à la perspective de poursuivre notre collaboration avec chacun d'entre eux.

M. Ahmed (Soudan) (*parle en arabe*) : Je tiens à vous féliciter, Madame, pour votre élection à la vice-présidence de la Première Commission, et à travers vous, la présidence et les autres membres du Bureau également.

Je souscris aux déclarations faites par les représentants de l'Indonésie, de la Zambie et de la Tunisie, au nom du Mouvement des pays non alignés, du Groupe des États d'Afrique et du Groupe des États arabes respectivement (voir A/C.1/74/PV.3).

Le Soudan a participé activement aux initiatives internationales en faveur du désarmement car nous croyons que nous ne pouvons pas établir la paix, la sécurité et la stabilité dans le monde s'il existe des armes nucléaires, et que nous devons ainsi nous débarrasser une bonne fois pour toutes de ces armes. Le Soudan a adhéré à de nombreuses conventions et instruments internationaux dans ce domaine, tels que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Nous avons été à la tête des actions entreprises pour annoncer que l'Afrique était une zone exempte d'armes nucléaires en vertu du Traité de Pelindaba et nous avons joué un rôle important en la matière, notamment pour la création d'une zone exempte d'armes chimiques en Afrique. Ma délégation souligne que les activités des États menées dans ce cadre doivent être réservées exclusivement aux utilisations pacifiques, sans porter atteinte au droit absolu, légitime et inaliénable des États d'exploiter les technologies nucléaires et chimiques à des fins pacifiques, scientifiques et de développement. Conformément à ces principes, mon pays s'active pour signer et ratifier le Traité sur l'interdiction des armes

nucléaires, qui constitue une base solide et efficace pour éliminer la menace que les armes nucléaires représentent pour l'humanité tout entière. Nous espérons qu'il sera bientôt signé et ratifié.

Le Soudan souligne le rôle essentiel des accords sur la création de zones exemptes d'armes nucléaires pour assurer la paix et la sécurité internationales, ainsi que le désarmement nucléaire, dans le monde entier. Nous prenons note du rôle majeur que le Traité de Pelindaba a joué dans la non-prolifération nucléaire en Afrique et dans l'exclusion continue de ces armes sur notre continent. Ma délégation souligne également l'importance de la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, qui se tiendra en novembre sous la présidence de la Jordanie, conformément à la décision 73/546 de l'Assemblée générale. Nous espérons que toutes les parties concernées y participeront en vue d'adopter une convention contraignante pour tous, qui renforce la paix et la sécurité.

Les armes classiques et les armes légères et de petit calibre font partie des grandes priorités du Gouvernement soudanais. Comme beaucoup d'autres, mon pays subit les préjudices causés par ces armes. Leur propagation comporte généralement une dimension économique qui a été exacerbée par des problèmes environnementaux tels que les changements climatiques, la sécheresse, la désertification et la concurrence féroce entre les populations pour l'eau et les ressources alimentaires. L'acquisition d'armes fait désormais partie intégrante des pratiques de certaines tribus et certains groupes de population, ce qui a fait de l'élimination de ces armes une tâche extrêmement complexe. Le Soudan a pleinement conscience des effets négatifs de ces armes et de la nécessité de les éliminer. Nous participons à toutes les instances internationales et régionales qui s'y rapportent, et nous menons une action à l'échelle nationale pour lutter contre les armes légères et de petit calibre au Soudan. Nous croyons qu'il existe un lien étroit et réciproque entre ces armes et la criminalité transnationale organisée, le terrorisme et le trafic de drogue. C'est pourquoi ma délégation se félicite de l'adoption du Document final de la troisième Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects (A/CONF.192/2018/RC/3).

Le Soudan multiplie les initiatives dans le cadre de l'Union africaine, de la Ligue des États arabes et de l'Autorité intergouvernementale pour le développement, notre action la plus récente ayant été l'accueil d'un atelier régional sur la lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre. Par ailleurs, en collaboration avec les États voisins, nous faisons des efforts au niveau bilatéral pour délimiter les frontières, renforcer les contrôles aux frontières et établir des points de douane. Nous avons également lancé des campagnes nationales visant à collecter les armes et à restreindre leur acquisition aux seules autorités officielles, ainsi qu'à renforcer la législation nationale réglementant le port et la possession d'armes, ce qui, nous l'espérons, permettra d'améliorer la sécurité et la stabilité, en particulier dans la province du Darfour. En dépit de tous ces efforts, nous tenons à souligner que la responsabilité de la lutte contre la prolifération de ces armes incombe formellement aux États qui les produisent, et non pas seulement à ceux qui en subissent les effets. Nous rappelons que les États producteurs doivent prendre l'engagement de s'abstenir de fournir des armes à des acteurs non étatiques, afin que celles-ci ne tombent pas entre les mains de groupes ou d'individus qui ne sont pas soumis à une surveillance.

Mon gouvernement déploie également des efforts considérables pour éliminer les mines terrestres, en coopération avec le Service de la lutte antimines de l'ONU. Nous travaillons à la mise en œuvre des engagements que nous avons pris au titre de la Convention d'Ottawa dans les délais fixés. Nous saluons les efforts déployés par le Service de la lutte antimines pour débarasser le Soudan des mines et nous remercions tous les États qui ont apporté leur pierre à cet édifice.

M. Almanzlawiy (Arabie saoudite) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord féliciter le Président pour sa conduite des travaux de la Première Commission lors de la soixante-quatorzième session de l'Assemblée générale. Nous sommes convaincus que ces travaux seront couronnés de succès.

Ma délégation souscrit aux déclarations faites par les représentants de la Tunisie et de l'Indonésie, respectivement au nom du Groupe des États arabes et du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/74/PV.3).

Je vais maintenant expliquer les principales positions du Royaume d'Arabie saoudite sur les questions les plus importantes inscrites à l'ordre du jour de la Commission. L'intégralité de ma déclaration sera disponible sur le portail PaperSmart.

L'Arabie saoudite souligne l'importance des efforts déployés pour atteindre l'objectif de l'élimination des armes nucléaires, en particulier au Moyen-Orient. Aucune région ne peut assurer la sécurité et la stabilité en possédant des armes de destruction massive, et nous ne pouvons atteindre ces objectifs que par la coopération et la consultation entre les États. Nous devons nous efforcer d'agir pour le développement et le progrès et d'éviter une course à la possession de telles armes, qui ne peuvent qu'avoir des effets destructeurs pour l'humanité. Mon pays souligne que la résolution adoptée lors de la Conférence de 1995 chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et la question de sa prorogation concernant la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient reste applicable jusqu'à la réalisation de ses objectifs. Sans cette résolution, les pays arabes n'auraient pas accepté la prorogation pour une durée indéfinie du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP).

Mon pays condamne le refus persistant d'Israël d'adhérer au TNP et de placer toutes ses installations nucléaires sous le régime de garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), ce qui fait peser une grave menace sur la paix et la sécurité internationales. Cela constitue également une violation et révèle un mépris des dizaines de résolutions pertinentes de l'ONU, notamment les résolutions 487 (1981) et 687 (1991) du Conseil de sécurité. L'Arabie saoudite souligne l'importance de la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, qui sera convoquée par les Nations Unies en novembre sous la présidence de la Jordanie, conformément à la décision 73/546 de l'Assemblée générale. Nous demandons instamment à tous les États invités à cette Conférence d'y participer sans poser la moindre condition préalable.

Mon pays a lu avec inquiétude les derniers rapports de l'AIEA, notamment ceux qui font état de violations par l'Iran de ses obligations nucléaires en ce qui concerne, notamment, l'enrichissement de l'uranium, la quantité d'uranium produite, la mise au point et l'installation de centrifugeuses avancées, et l'arrêt de toutes ses activités de recherche et de développement; des problèmes qui ont été aggravés par les récentes déclarations des responsables iraniens sur la question. C'est pourquoi le Royaume d'Arabie saoudite a soulevé la question des lacunes de l'accord nucléaire iranien, en soulignant la nécessité d'un accord international global garantissant une interdiction faite à l'Iran de posséder des armes nucléaires sous quelque forme que

ce soit. L'Iran a utilisé les recettes générées par l'accord nucléaire pour financer ses activités agressives et terroristes dans la région, et tout récemment plusieurs attaques graves, 25 missiles et drones lancés contre l'Arabie saoudite, plus précisément ses installations pétrolières à Abqaiq et Khoureïs, qui ont presque divisé par deux notre production de pétrole et constituent une violation manifeste des lois et des normes internationales et de la paix et de la sécurité internationales, ainsi qu'une menace flagrante pour l'approvisionnement international en pétrole.

Le Royaume d'Arabie saoudite souligne l'importance que revêt la mise en œuvre de la Convention sur les armes chimiques et de la Convention sur les armes biologiques. Nous avons été l'un des tout premiers pays à adhérer aux traités internationaux pertinents et à mettre en place une autorité nationale chargée d'en superviser la mise en œuvre. À cet égard, mon pays condamne l'emploi d'armes chimiques en Syrie. Nous demandons que les auteurs rendent des comptes pour ces actes criminels, qui constituent des violations flagrantes de toutes les lois internationales et des principes humanitaires éthiques, ainsi que de la Convention sur les armes chimiques et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment les résolutions 2118 (2013) et 2209 (2015), sur l'emploi d'armes chimiques en Syrie. Dans ce contexte, mon pays exhorte le Gouvernement syrien à coopérer pleinement avec les équipes qui ont été chargées de mettre en œuvre toutes les résolutions pertinentes sur l'emploi d'armes chimiques en Syrie.

En conclusion, le Royaume d'Arabie saoudite est fermement convaincu que la volonté de la communauté internationale peut nous aider à trouver des solutions radicales à tous les problèmes auxquels nous sommes confrontés alors que nous nous penchons sur les nombreuses questions inscrites à l'ordre du jour de la Commission.

M. Musaddeq (Afghanistan) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais féliciter le Président et les autres membres du Bureau de la Première Commission pour leur élection et les assurer du plein appui et de la coopération de ma délégation tout au long de cette session.

L'Afghanistan s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/74/PV.3).

Nous vivons dans un monde où la paix et la sécurité internationales sont fragiles, où les pays continuent d'augmenter leurs budgets militaires et où le problème du désarmement nucléaire est plus complexe que jamais. La situation actuelle exige un regain d'attention de la part de toutes les parties prenantes, y compris les Nations Unies, ses États Membres et d'autres institutions internationales, afin de garantir une réduction systématique de la prolifération des armes nucléaires. Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) restent des éléments clef du dispositif international mis en place pour atteindre cet objectif. En tant que partie au TNP, au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et à d'autres traités multilatéraux, l'Afghanistan appelle de nouveau à l'élimination des armes nucléaires et des armes de destruction massive. Nous espérons que tous les États parties au TNP feront preuve de plus de coopération pour que la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020 soit couronnée de succès.

Nous maintenons la position selon laquelle la diplomatie multilatérale est essentielle pour faire avancer le programme de non-prolifération et de désarmement. On ne peut parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires que par l'action collective et la coopération. Nous espérons que les situations qui continuent à poser problème à cet égard seront résolues avec calme et détermination. Ma délégation réitère également son ferme appui à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes armes de destruction massive au Moyen-Orient.

L'année dernière, le Secrétaire général a présenté son nouveau Programme de désarmement, qui sera utile de par sa portée alors que nous redoublons d'efforts pour mettre en œuvre des contrôles plus efficaces afin de prévenir la circulation des armes classiques, notamment les armes légères et de petit calibre. Nous savons par expérience qu'un accès facile à une grande quantité d'armes légères et de petit calibre donne aux terroristes, aux extrémistes violents et aux groupes criminels organisés les moyens de mener leurs activités. Au cours de l'année écoulée, le peuple afghan, ainsi que nos forces de sécurité nationales et le personnel militaire et civil des pays partenaires internationaux, ont été victimes de nouvelles attaques très médiatisées de la part de groupes terroristes et extrémistes dans différentes régions du pays. L'emploi d'armes légères et de petit calibre dans ces attaques met en lumière le fait que

l'absence d'une maîtrise efficace des armements est un élément destructeur dans le cycle de la violence dans notre région, et que le renforcement de l'efficacité de cette maîtrise est un élément important dans le cadre de nos efforts plus larges visant à promouvoir la stabilité dans toutes les zones de conflit. L'Afghanistan accorde une grande priorité à cette question, et nous appelons toutes les parties concernées à assumer pleinement leurs responsabilités en interdisant aux organisations terroristes l'accès aux armes et à leurs précurseurs, et à intensifier leurs efforts pour contribuer au renforcement de nos capacités nationales par la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre. Dans le contexte des conflits en Afghanistan et ailleurs, nous devons faire des progrès plus importants et plus réguliers dans la lutte contre le dangereux lien entre les activités criminelles organisées, notamment le commerce illicite des armes, le trafic de drogue et le blanchiment d'argent.

Cette année, l'Afghanistan est encore le pays le plus touché au monde en termes d'emploi illégal et sans discrimination d'engins explosifs improvisés. Les engins explosifs improvisés sont une arme meurtrière fréquemment employée par les terroristes opérant en Afghanistan. L'année dernière, les attaques menées par des groupes terroristes à l'aide d'engins explosifs improvisés ont coûté la vie à des milliers de personnes innocentes, dont des femmes et des enfants. Les victimes d'attentats aux engins explosifs improvisés proviennent de tous les secteurs de la société et comprennent des membres de nos forces de sécurité nationales ainsi que du personnel militaire et civil international servant en Afghanistan pour soutenir nos efforts visant à instaurer la sécurité et la stabilité. Nous luttons contre la menace des engins explosifs improvisés en Afghanistan dans le cadre de notre stratégie globale de sécurité nationale, qui englobe également nos efforts de lutte contre le terrorisme.

Malgré nos efforts, le principal facteur qui contribue à l'emploi d'engins explosifs improvisés en Afghanistan est l'accès persistant à des précurseurs tels que le TNT, le C-3, le PLA-NP et le nitrate d'ammonium, qui font l'objet d'un commerce illégal vers l'Afghanistan et sont utilisés par des réseaux criminels transnationaux. Les engins explosifs improvisés sont devenus l'arme principale des groupes armés non étatiques dans de nombreux conflits à travers le monde. Nous ne pouvons pas faire face à cette menace sans une action plus décisive de tous les États et des autres acteurs internationaux. L'engagement ferme de l'Afghanistan à

contrer la menace que représentent les engins explosifs improvisés s'est traduit par notre parrainage, à partir de 2015, de la résolution sur la « Lutter contre la menace que représentent les engins explosifs improvisés ». Nous apprécions le large appui que la communauté internationale a apporté à cette importante résolution et nous remercions tout particulièrement l'Australie et la France, qui en sont les principaux auteurs. Nous attendons avec intérêt l'adoption de la prochaine version de cette résolution par l'Assemblée générale à sa soixante-quinzième session.

En conclusion, je tiens à assurer la Commission de la participation constructive de ma délégation tout au long de ses discussions.

M. Kemayah (Libéria) (*parle en anglais*) : Je voudrais féliciter le Président et les membres du Bureau pour leur élection et leur souhaiter plein succès dans l'exercice de leurs fonctions.

Nous saluons toutes les initiatives de l'ONU visant à atténuer les conflits dans le monde, en particulier celles qui se rapportent aux travaux du Bureau des affaires de désarmement, qui est chargé de promouvoir le désarmement et la non-prolifération nucléaires. Le Bureau des affaires de désarmement promeut également les efforts de désarmement dans le domaine des armes classiques, en particulier les mines terrestres et les armes de petit calibre, qui sont souvent les armes de choix dans les conflits aujourd'hui. Ce sont également ces armes qui sont couramment employées dans les conflits civils, comme ce fut le cas au Libéria. Malgré les réalisations de l'ONU dans le domaine du désarmement, nous pensons que nous pouvons faire davantage pour mieux garantir la sécurité et la prospérité de notre monde tout en restant conscients des menaces croissantes, notamment les tensions entre États, les guerres civiles et le terrorisme, des questions qui dépassent désormais les frontières, ainsi que la menace que représente l'emploi de têtes nucléaires. En tant qu'organisme mondial, nous devons renforcer nos efforts dans un esprit de collaboration pour prévenir l'exacerbation de ces vives tensions et menaces.

Le Libéria continuera à contribuer aux efforts mondiaux visant à promouvoir la paix et la sécurité. Au nom de S. E. M. George Manneh Weah, Président de la République du Libéria, du Gouvernement et du peuple libériens, nous réaffirmons notre engagement en tant qu'État partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et notre appui aux initiatives de

l'Union africaine visant à garantir une Afrique sans conflits, et nous remercions le Conseil de sécurité d'avoir récemment adopté la résolution 2457 (2019), portant sur l'initiative visant à faire taire les armes en Afrique d'ici à 2020.

Nous tenons en outre à assurer la Commission de l'appui indéfectible de S. E. le Président Weah et du Gouvernement et du peuple libériens à tous les autres instruments visant à combattre et à éliminer l'emploi d'armes nucléaires. De même, en ce qui concerne les armes classiques, le Libéria est très préoccupé par le commerce, la possession, la fabrication et la circulation illicites d'armes légères et de petit calibre et par leurs effets négatifs sur le développement humanitaire et socio-économique.

Conformément à l'engagement qu'il a pris de respecter ses obligations mondiales, le Gouvernement de S. E. le Président Weah réaffirme son soutien indéfectible au Traité sur le commerce des armes et reconnaît le rôle et l'impact essentiels des instruments multilatéraux, notamment le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, ainsi que l'Instrument international visant à permettre aux États de procéder à l'identification et au traçage rapides et fiables des armes légères et de petit calibre illicites, qui contribue à tracer les flux massifs de ces armes.

Nous avons l'honneur d'informer cet organe, en toute humilité, que le Libéria prend des mesures concrètes pour lutter contre la prolifération des armes légères et de petit calibre, notamment par la ratification et la transposition dans le droit interne des traités pertinents. Le Libéria a fait de grands progrès dans le renforcement de son cadre juridique, notamment en ce qui concerne l'intégration du Traité sur le commerce des armes. La Commission nationale libérienne sur les armes de petit calibre a rédigé deux projets de loi en vue de leur adoption par le Parlement : la loi de 2019 sur le commerce et le transfert des armes au Libéria, qui vise à renforcer l'application du principe de responsabilité au niveau national et la transparence des flux d'armes, et la loi relative à la Commission nationale libérienne sur les armes, qui vise à étendre la portée et le mandat de la Commission. Ces projets de loi ont été examinés et validés par la Commission du droit international humanitaire du Libéria, les parties prenantes des services de sécurité du Gouvernement et les organisations

de la société civile concernées. Ils seront soumis au Parlement à son retour de la pause agricole annuelle l'année prochaine, en 2020.

Le programme national phare du Libéria en faveur des pauvres et pour la prospérité et le développement s'efforce également de renforcer la coopération et la coordination régionales et multilatérales pour parvenir à une paix et une sécurité internationales durables.

En conclusion, je voudrais souligner que le combat n'est jamais terminé tant que nos rêves et nos aspirations n'ont pas été réalisés. Notre persévérance portera certainement des fruits, car un monde sûr et heureux ne peut que conduire au bonheur et à la productivité, un monde où chacun peut vivre non pas dans la peur mais dans une paix, une sécurité et un développement durables. Ma délégation espère que la session sera couronnée de succès et réaffirme son soutien aux travaux de l'ONU.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole aux représentants qui souhaitent intervenir pour exercer leur droit de réponse.

À cet égard, je voudrais rappeler à toutes les délégations que, conformément au Règlement intérieur de la Commission, la première intervention au titre du droit de réponse est limitée à 10 minutes et la deuxième à cinq minutes.

M. Jang Il Hun (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Dans le cadre de l'exercice du droit de réponse, je voudrais réagir aux remarques faites hier par les représentants des États-Unis (voir A/C.1/74/PV.6) et du Japon (voir A/C.1/74/PV.5).

Notre position a toujours été que tous les problèmes doivent être résolus par le dialogue et les négociations, mais nous ne voulons pas dialoguer juste pour le plaisir de dialoguer. Comme je l'ai déclaré hier (voir A/C.1/74/PV.6), des discussions de fond sur la dénucléarisation avec les États-Unis ne pourront avoir lieu que lorsque les menaces et les obstacles qui déstabilisent la sécurité de notre système et entravent notre développement auront été clairement et incontestablement levés.

Le porte-parole du Ministère des affaires étrangères de la République populaire démocratique de Corée a également déclaré le 6 octobre que nous n'avons pas l'intention de mener des négociations écœurantes tant que les États-Unis n'auront pas fait un pas important en vue de renoncer totalement et irréversiblement à leur

politique hostile à l'égard de la République populaire démocratique de Corée, qui menace la sécurité de notre pays et entrave le droit de notre peuple à l'existence et au développement.

En ce qui concerne le Japon, ce que je voulais dire hier, c'est que ce pays n'est pas qualifié pour discuter avec nous de questions de fond tant qu'il n'aura pas expié ses crimes passés contre l'humanité.

Enfin, les déclarations faites aujourd'hui par les représentants de la Hongrie et de l'Espagne ne méritent aucun commentaire de la part de ma délégation, car ils n'ont fait que répéter les allégations faites antérieurement par leurs maîtres.

M. Balouji (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je souhaite exercer le droit de réponse de ma délégation suite aux allégations sans fondement formulées par le représentant de l'Arabie saoudite à l'encontre de mon pays.

Premièrement, en ce qui concerne les activités nucléaires de l'Iran, je suis heureux d'informer la Commission – et, bien sûr, je sais que tous nos collègues sont au courant de ce fait – que toutes les activités nucléaires de l'Iran sont sous la supervision de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), et l'AIEA a confirmé le respect par l'Iran de ses obligations dans des rapports consécutifs.

Au contraire, c'est l'Arabie Saoudite dont les activités nucléaires ne sont pas transparentes; en dépit des diverses demandes que l'AIEA lui a adressées pour qu'elle s'acquitte de ses obligations dans le cadre du système de garanties, ce pays n'a pas pris les mesures nécessaires à cette fin.

S'agissant des causes profondes et des origines du terrorisme, ainsi que de l'extrémisme, dans notre région, tout le monde sait que c'est l'Arabie saoudite qui exporte le terrorisme et l'extrémisme, non seulement dans notre région mais aussi dans le monde entier. Tous ces terroristes étrangers ont été entraînés, financés, soutenus et armés par les pétrodollars de l'Arabie saoudite, mais nous savons que les Saoudiens concoctent ce genre de fabrications pour dissimuler à la fois leurs faiblesses et les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité qu'ils commettent au Yémen.

En outre, il est étonnant que les Saoudiens semblent être perplexes face aux récentes attaques contre leurs installations pétrolières. Ils ne sont pas cohérents, même dans leurs allégations. Sans aucune

recherche ni enquête, ils ont accusé notre nation alors que des responsables de leur pays ont confirmé que les attaques ne venaient pas d'Iran. Il est très surprenant de constater la confusion des Saoudiens à cet égard. Ils ne savent pas comment couvrir l'inefficacité de leur système de défense ou de leurs prétendus équipements défensifs achetés à d'autres pays. Je pense qu'ils devraient repenser leurs déclarations et cesser leurs allégations sans fondement contre d'autres pays, notamment l'Iran.

M. Almanzlawiy (Arabie saoudite) (*parle en arabe*) : Mon pays souhaite exercer son droit de réponse suite aux allégations sans fondement du représentant de l'Iran, que nous avons pris l'habitude d'entendre chaque fois qu'il entend la vérité s'agissant de nos préoccupations vise-à-vis de leur programme nucléaire, ce qui ne fait que renforcer nos craintes. En ce qui concerne ses propos sur le dernier rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique, nous avons noté que le rapport contient des détails sur les violations par l'Iran de son programme nucléaire, ainsi que des déclarations récentes de certains responsables iraniens affirmant qu'ils pourraient réduire leurs engagements dans ce domaine.

S'agissant des propos du représentant de l'Iran sur le terrorisme, ce pays est le dernier à pouvoir en parler. Depuis la révolution de 1979, le bilan de l'Iran est celui d'une propagation du désordre, de l'agitation et des troubles dans les pays de la région en vue de déstabiliser leur sécurité et leur stabilité, au mépris total de l'ensemble des lois, conventions, traités internationaux et normes morales. Sa politique étrangère est fondée principalement sur le préambule de sa Constitution et sur la volonté de Khomeini, qui est d'exporter sa révolution, en violation flagrante des principes de la souveraineté des autres pays et de la non-ingérence dans leurs affaires intérieures, sous prétexte de soutenir les peuples faibles et pauvres.

L'Iran a recruté de nombreuses milices terroristes dans un certain nombre d'États arabes et a continué à soutenir le terrorisme en offrant refuge aux terroristes sur son territoire. Il soutient et installe des cellules terroristes dans un certain nombre d'États arabes et a été impliqué dans des explosions terroristes qui ont fait de nombreuses victimes innocentes dans le monde entier, ainsi que dans des assassinats d'opposants à l'étranger. L'Iran continue également à violer des missions diplomatiques et à persécuter des diplomates étrangers dans le monde entier par des assassinats ou des tentatives d'assassinat. Le bilan de l'Iran en matière de soutien au

terrorisme dans la région et dans le monde est trop lourd pour être détaillé ici; aussi, en raison du temps précieux de la Commission, j'espère que je ne me verrai pas contraint de le mentionner dans mon droit de réponse.

Enfin, l'Iran doit agir comme un État responsable et cesser de s'ingérer dans les affaires de la région et de soutenir le terrorisme. Le Royaume d'Arabie saoudite renouvelle son appel à la communauté internationale pour qu'elle s'attaque sérieusement aux programmes nucléaire et de missiles balistiques de l'Iran. Nous croyons fermement que la paix et la sécurité au Moyen-Orient exigent que nous dissuadions l'Iran de poursuivre ses politiques expansionnistes et destructrices.

Mon pays réitère également son engagement en faveur d'une solution pacifique et politique au Yémen, fondée sur l'initiative du Conseil de coopération du Golfe, les résultats du dialogue national yéménite et les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, en particulier la résolution 2216 (2015).

M. Balouji (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Pour répondre une fois encore aux allégations sans fondement du représentant de l'Arabie saoudite, ma délégation rejette une fois de plus catégoriquement ces allégations et invite l'Arabie saoudite à être cohérente dans ses déclarations et à reconnaître les méfaits qu'elle devrait corriger.

S'agissant de la récente décision de l'Iran de réduire ses activités sur la base du Plan d'action global commun, j'invite l'Arabie saoudite à étudier le texte du Plan, qui permet à l'Iran de réduire ces activités. Cela est tout à fait conforme à nos obligations, et nos activités nucléaires sont sous la supervision de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Il n'y a eu aucun cas de défaut de coopération avec l'AIEA. L'affirmation de l'Arabie Saoudite à ce sujet est fausse et nous la rejetons.

Pour ce qui est du terrorisme, Al-Qaida et Daech ont été créés, financés et soutenus par l'Arabie saoudite. Tout le monde sait que les attaques du 11 septembre ont été initiées, soutenues et financées par l'Arabie Saoudite, et ce n'est pas le seul cas. Il y a de nombreux cas où Al-Qaida et Daech ont agi en tant que mandataires de l'Arabie saoudite afin de perturber notre région. Ils ont commis diverses atrocités dans de nombreux pays et l'Arabie saoudite est complice de tous ces crimes.

En ce qui concerne le Yémen, il est très regrettable que l'Arabie Saoudite ait envahi ce pays et le bombarde tous les jours, tuant des femmes et des

enfants yéménites et d'autres personnes innocentes et sans défense. Afin de dissimuler ces crimes, l'Arabie saoudite tente de porter des accusations contre d'autres pays. Comme je l'ai dit, nous rejetons toutes ces allégations, car elles sont sans fondement.

M. Almanzlawiy (Arabie saoudite) (*parle en arabe*) : Comme je l'ai déjà dit, j'aurais préféré ne pas utiliser mon deuxième droit de réponse pour réagir aux allégations du représentant de l'Iran. Cependant, je me vois contraint de clarifier une partie du bilan de l'Iran en matière de soutien au terrorisme et à l'extrémisme dans le monde. La liste est longue, mais nous n'avons pas le temps de la mentionner maintenant. Cependant, je voudrais faire la lumière sur certains des crimes commis par l'Iran afin que tout le monde sache quel pays soutient le terrorisme et lequel travaille à la construction de sa nation et aide ses voisins à développer leurs peuples.

L'Iran est le premier pays à parrainer le terrorisme dans le monde et a contribué à la fondation de nombreuses organisations terroristes, notamment les milices houthistes au Yémen, ce qui a entraîné la présence de l'Arabie saoudite dans ce pays suite à l'appel du Gouvernement légitime du Yémen nous demandant de soutenir nos frères là-bas. L'Iran a soutenu d'autres organisations terroristes, dont Al-Qaida, et est de connivence avec elles, et a hébergé un grand nombre de ses dirigeants. Nous avons des preuves que la communauté internationale peut voir. Quant au bilan terroriste de l'Iran lui-même, la liste est longue, mais on peut citer en exemple l'attentat de 1996 contre des tours résidentielles à Khobar, dans l'est de l'Arabie Saoudite, perpétré par le Hezbollah Al-Hejaz, affilié au régime iranien, qui a fait plus de 120 morts, dont 19 étrangers. L'Iran a protégé les auteurs de cette attaque, dont un citoyen saoudien qui a été arrêté plus tard au Liban en 2015 avec un passeport iranien, bien qu'il soit un ressortissant saoudien.

En 2003, le régime iranien, sur ordre d'un des dirigeants d'Al-Qaida en Iran, a également été impliqué dans des explosions à Riyad qui ont tué de nombreux citoyens saoudiens et résidents étrangers, et la même année, un complot terroriste iranien visant à effectuer des explosions dans le Royaume frère de Bahreïn a été déjoué. Des membres d'une nouvelle cellule terroriste qui avaient bénéficié de l'appui des gardiens de la révolution iraniens ont été arrêtés. En 2011, le régime iranien a été impliqué dans l'assassinat du diplomate saoudien Hassan Al-Qahtani à Karachi, et la même année, les États-Unis ont déjoué un complot visant

à assassiner un ancien ambassadeur saoudien aux États-Unis. L'implication du régime iranien dans cette tentative d'assassinat été prouvée, et un tribunal de New York a arrêté et jugé deux de ceux qui ont participé à ce complot.

Le régime iranien a attaqué plus de missions diplomatiques dans le monde que tout autre pays, à commencer par l'attentat de 1979 contre l'Ambassade des États-Unis à Téhéran, dont le personnel a été détenu pendant 444 jours. Il a été suivi par une attaque contre l'Ambassade saoudienne à Téhéran en 1987. Les derniers attentats en date sont ceux qui ont pris pour cible l'Ambassade et le Consulat d'Arabie saoudite à Téhéran et à Machhad en 2016.

Pour terminer, je tiens également à souligner que l'Iran viole la résolution 2216 (2015) du Conseil de sécurité, sur le Yémen, en fournissant des missiles aux milices terroristes houthistes et en attaquant des navires en mer chargés d'armes et de munitions.

M. Takamizawa (Japon) (*parle en anglais*) : Le Japon souhaite exercer son droit de réponse suite au commentaire du représentant de la République populaire démocratique de Corée sur les remarques que ma délégation a faites hier (voir A/C.1/74/PV.5),.

Premièrement, nous espérons vivement que les efforts diplomatiques en cours aboutiront au démantèlement complet, vérifiable et irréversible par la République populaire démocratique de Corée de toutes ses armes de destruction massive et de ses missiles balistiques de toutes portées. C'est un objectif que nous partageons tous, et il est conforme aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Je répète que nous espérons vivement que les efforts diplomatiques en cours aboutiront au démantèlement complet, vérifiable et irréversible de ces armes. En ce qui concerne la question du plutonium, j'ai dit que l'Agence internationale de l'énergie atomique avait conclu que toutes les matières nucléaires au Japon, y compris le plutonium, continuent d'être utilisées pour des activités pacifiques qui sont soumises à des garanties strictes de l'Agence. Le Japon n'a aucun problème dans le domaine de la non-prolifération. En outre, je voudrais dire que le Gouvernement japonais continue à prendre les mesures appropriées pour respecter le principe consistant à ne pas détenir du plutonium sans objectif spécifique. Sur la base de ce principe, le Japon a introduit en juillet 2018 une politique de base pour réduire son stock de plutonium.

M. Al-Dobhany (Yémen) (*parle en arabe*) : J'ai demandé à exercer mon droit de réponse pour réagir aux fausses allégations du représentant de l'Iran dans lesquelles il prétend que l'Arabie saoudite a envahi et bombarde le Yémen, tuant des Yéménites. L'Arabie Saoudite est intervenue au Yémen sur la base d'une demande officielle d'aide du Gouvernement yéménite afin de rétablir le Gouvernement légitime suite à un coup d'État perpétré par les milices terroristes houthistes, soutenues par l'Iran. Je voudrais saisir cette occasion pour demander de nouveau à l'Iran de mettre un terme à son ingérence au Yémen et de cesser de fournir aux milices houthistes des armes, des missiles et des mines, qui tuent des Yéménites. Il ne s'agit pas d'informations erronées. Ces informations figurent dans un rapport du Groupe d'éminents experts internationaux et régionaux sur le Yémen (A/HRC/42/17).

M. Jang Il Hun (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : La réponse que le représentant du Japon a donnée n'est ni appropriée ni pertinente par rapport aux questions que j'ai soulevées aujourd'hui. Je n'ai donc pas besoin de faire de commentaires à ce sujet.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : J'ai bien constaté que le représentant de l'Iran avait demandé la parole, mais je dois lui rappeler qu'il a déjà pris la parole à deux reprises. Nous avons donc entendu le dernier orateur dans l'exercice du droit de réponse.

Étant donné que nous sommes très en retard, nous reprendrons, avec l'accord de la Commission, le débat général afin de profiter des services qui sont disponibles cet après-midi.

Il en a été ainsi décidé.

M. Jaffu (Malawi) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord féliciter sincèrement le Président et tous les membres du Bureau pour leur élection à la tête de la Première Commission. Je tiens également à les assurer du soutien et de la coopération sans réserve de ma délégation.

Le Malawi s'associe aux déclarations qui ont été prononcées par les représentants de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés, et de la Zambie, au nom du Groupe des États d'Afrique (voir A/C.1/74/PV.3).

De toutes les armes qui aient jamais été fabriquées, les armes nucléaires sont les plus destructrices, les plus inhumaines et celles qui frappent le plus sans discrimination. Il existe encore aujourd'hui près

de 15 000 armes de ce type dans le monde. Nombre d'entre elles sont prêtes à être utilisées en quelques minutes, malgré l'existence du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, ouvert à la signature il y a un demi-siècle. Le Malawi est conscient de l'ampleur des ravages que peuvent causer les armes nucléaires. Ces armes sont uniques au monde de par leurs effets radioactifs exceptionnellement durables et génétiquement destructeurs. Une seule bombe nucléaire qui explose au-dessus d'une grande ville pourrait tuer plus d'un million de personnes en quelques secondes. Le Malawi se joint donc aux autres États parties au Traité pour condamner l'emploi d'armes nucléaires. Cependant, malgré les appels des États parties et non parties au Traité en faveur de l'interdiction des armes nucléaires, nous constatons avec inquiétude que tous les États dotés d'armes nucléaires continuent à mettre en œuvre de vastes programmes de modernisation visant à maintenir leurs systèmes de défense antimissiles, ce qui risque de déclencher une nouvelle course à l'armement nucléaire.

En ce qui concerne la prolifération et l'emploi illicites d'armes légères et de petit calibre, le Malawi a signé le Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects en 2001, date de son entrée en vigueur. À cette fin, depuis 2006, le Malawi soumet à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime des rapports annuels sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme. Depuis cette année-là, nous avons également participé aux réunions biennales sur la mise en œuvre du Programme d'action et en 2002, nous avons signé le Protocole relatif au contrôle des armes à feu, des munitions et d'autres matériels connexes dans la région de la Communauté de développement de l'Afrique australe. L'Organisation de coopération régionale des chefs de police de l'Afrique australe est chargée de promouvoir et de coordonner la mise en œuvre du Protocole. Bien que le Malawi ne soit pas aussi gravement touché par la prolifération et l'emploi illicites d'armes légères et de petit calibre que les pays voisins, notre peuple subit quand même les graves conséquences de l'emploi illicite de ces armes, aussi bien dans les foyers que les lieux de travail, comme le montre l'augmentation visible du nombre d'armes à feu illégales récupérées par les services de police du Malawi.

La prévention d'une course aux armements dans l'espace est dans l'intérêt du maintien de la paix et de la sécurité internationales et constitue une condition essentielle pour promouvoir et renforcer la coopération internationale en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace à des fins pacifiques. Dans ce contexte, l'Assemblée générale a reconnu la nécessité d'améliorer la transparence et a confirmé l'importance des mesures de confiance pour renforcer l'objectif de prévention d'une course aux armements dans l'espace. Le Malawi a un intérêt évident à travailler avec des partenaires internationaux pour promouvoir l'utilisation responsable et pacifique de l'espace, car nous sommes conscients des avantages considérables que le développement de la technologie spatiale peut apporter aux pays développés et en développement, ce qui est essentiel pour la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Comme de nombreux pays les moins avancés, le Malawi dépend d'un accès garanti aux systèmes spatiaux et à leurs applications pour renforcer sa prospérité économique et maintenir la sûreté publique.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Nous avons épuisé le temps imparti pour la présente séance. Je donne maintenant la parole à la Secrétaire de la Commission, pour des annonces.

M^{me} Elliott (Secrétaire de la Commission) (*parle en anglais*) : La délégation russe tiendra des consultations informelles demain à 9 heures sur les projets de résolution relatifs à l'espace extra-atmosphérique et à 15 heures sur

« Les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale ». Les deux réunions se tiendront dans la salle de conférence A.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : La Première Commission ne tiendra qu'une seule séance demain, à 15 heures dans cette salle de conférence, et nous poursuivrons le débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale. Je rappelle aux délégations que l'échéance pour la présentation des projets de résolution et de décision au titre de tous les points de l'ordre du jour est ce jeudi 17 octobre à midi.

La séance est levée à 17 h 55.